



PHOTO - ALINE FOURNIER



nendazpanorama

N° 120 | AOÛT 2016



edito

par Olivier Crettenand

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

Comptes et crédit crèche/UAPE accordé.....2

NENDAZ ENSEMBLE

| | |
|---|----|
| Organisation de l'école..... | 3 |
| La Biolette s'agrandit..... | 4 |
| Structures d'accueil pour les enfants..... | 4 |
| Cantonisation de la logopédie..... | 5 |
| Pour une meilleure gestion du matériel..... | 6 |
| Plan de scolarité 2016-17..... | 7 |
| Informations classes primaires..... | 8 |
| Informations élèves cycle d'orientation..... | 10 |
| Direction écoles de Nendaz et Veyonnaz..... | 10 |
| Règlement en matière d'absence..... | 11 |
| Orientation scolaire et professionnelle..... | 11 |
| Horaires des transports scolaires..... | 13 |
| La nouvelle école d'Aproz a été inaugurée..... | 14 |
| 500 paires de petits yeux ont brillé sur scène..... | 15 |
| Prévention à l'école..... | 15 |
| Comment obtenir une bourse d'étude..... | 17 |
| Animatrice socio-culturelle en formation..... | 17 |
| Aide à la famille versée automatiquement..... | 18 |
| Un contrat qui tourne en amitié..... | 18 |
| Les communautés étrangères se présentent au marché..... | 19 |
| Envie de mieux maîtriser la langue française..... | 20 |
| Les petits lecteurs explorent le monde..... | 21 |
| Limiter le nombre de chats errants..... | 21 |
| Résultats « Un slogan pour Nendaz »..... | 22 |
| Les métiers du tourisme : chef cuisinier..... | 22 |
| Nendaz en questions..... | 23 |
| Les juifs du patrimoine..... | 25 |

NENDAZ BOUGE

| | |
|---|----|
| Dernière œuvre de Gottfried Honegger..... | 26 |
| La crèche du P'tit Bec inaugurée..... | 27 |
| Un loto spécialement pour les enfants..... | 28 |
| Récompensés pour leur talent..... | 29 |
| Nendaz a bougé deux fois plus..... | 29 |
| Nendaz Sport fait sa rentrée..... | 30 |
| Un nouveau président pour Nendaz Tourisme SA..... | 31 |
| Programme Université populaire Printse..... | 32 |
| Résidence St-Jacques..... | 34 |

NENDAZ DURABLE

| | |
|---|----|
| Certification « Cité de l'énergie »..... | 35 |
| « Commune en santé »..... | 36 |
| Le vélo électrique comme alternative..... | 37 |
| Esprit Nature..... | 38 |
| Félicitations..... | 38 |

NENDAZ PRATIQUE

| | |
|--------------|----|
| Agenda..... | 39 |
| Mémento..... | 40 |

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze

A l'heure de la rédaction de ces quelques lignes, l'été est déjà bien entamé même si le fameux anticyclone des Açores nous a quelque peu oubliés et que les grandes chaleurs ne sont pas encore au rendez-vous. Le rythme des vacances estivales pourtant a bien repris son cours, les enfants sont en relâche et vaquent à différentes occupations de plein air et leurs cris résonnent dans nos contrées. Les jeux modernes représentés par l'Euro en France, les Jeux olympiques de Rio et le passage du Tour de France en Valais divertissent les plus grands.

Dans quelques semaines, la rentrée scolaire imposera à nouveau sa cadence, tel un métronome. Tous les articles scolaires, certains nécessaires et d'autres futiles, s'alignent dans les étals des magasins. Vous découvrirez dans cette édition d'août toutes les informations utiles pour bien réussir la prochaine année scolaire et notamment les horaires des classes, des transports ainsi que la liste des enseignants figurent à leur bonne place.

Pour la rentrée prochaine, de nouvelles salles de classe seront aménagées dans le périmètre de la Biolette. Celles-ci faciliteront l'organisation quotidienne des écoles et l'accueil des intervenants externes, comme les logopédistes, dentistes, médecins. Votre Conseil communal a également saisi l'opportunité de cette construction pour y intégrer l'Unité d'accueil

pour les écoliers (UAPE). La structure actuelle de Brignon sera donc déplacée dans la cour de la Biolette.

Retrouvez un compte-rendu de l'Assemblée primaire du 4 juillet 2016, avec l'acceptation des comptes et l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat de locaux à Aproz qui serviront à augmenter le nombre de places d'accueil des enfants. Y seront en effet créées une nurserie/crèche et une UAPE, en complément à la crèche du P'tit Bec qui a inauguré tout récemment ses deux chalets, pour l'un fraîchement construit, pour l'autre rénové.

Vous pourrez aussi vous apercevoir de toute l'étendue de l'offre sportive et culturelle communale et retrouver nos lauréats des mérites et distinctions. Prenez connaissance des nouveautés du programme Nendaz Sport avec toutes ses activités qui vous maintiendront en forme. Vous aurez sans doute remarqué la dernière œuvre de Gottfried Honegger installée sur l'esplanade de l'église de Haute-Nendaz. La levée du voile sur « Vision », le 11 juin dernier y a trouvé son reflet par quelques lignes de cette publication. Retour également sur le spectacle des élèves de Nendaz et Veyonnaz dont les photos émaillent les premières pages de ce numéro.

Je vous souhaite donc beaucoup de plaisir à la lecture de ce Nendaz Panorama riche et varié, et vous adresse au nom du Conseil communal une excellente fin d'été et une rentrée scolaire réussie.

Olivier Crettenand,
conseiller communal et président
de la commission scolaire ■



comptes approuvés et crédit pour une crèche/UAPE accordé

L'Assemblée primaire s'est réunie le lundi 4 juillet dernier à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz. A l'ordre du jour, l'approbation des comptes 2015 ainsi qu'un crédit d'engagement destiné à l'achat de locaux pour l'accueil de la petite enfance et des écoliers à Aproz.



Une soixantaine de personnes étaient présentes. © Sonia Délèze

Malgré une situation économique valaisanne un peu tendue de par, notamment l'abandon du taux plancher et l'initiative sur les résidences secondaires, pour Francis Dumas, président du Conseil communal, «Nendaz a su tirer son épingle du jeu». En bref, la Commune boucle ses comptes avec un excédent de revenus de CHF 1,4 millions, une marge d'autofinancement de CHF 11 millions qui couvre les 97,5% des CHF 11,3 millions d'investissements. Ces résultats, très positifs, s'avèrent même bien meilleurs que ceux prévus par le budget 2015.

Stéphane Germanier, en tant que représentant d'Alpes Audit SA, a constaté que la révision a été effectuée selon les exigences légales et que la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements. L'Assemblée primaire a ensuite approuvé

les comptes 2015 de la Commune. Elle en a fait de même avec ceux de la Bourgeoisie qui présentent un excédent de revenus de CHF 63'629.55.

Une crèche à Aproz

Dans un second temps, l'Assemblée primaire a accepté l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 2'750'000 pour l'achat de locaux à Aproz. D'une surface totale de 700 m², ils seront dévolus à la création d'une crèche (30 places), d'une nurserie (10 places) et d'une unité d'accueil pour les écoliers (40 places). «L'ouverture de ces structures est indispensable et relève d'un devoir de la Commune», a souligné Francis Dumas. Et d'ajouter que de nombreux investissements ont été consentis ces dernières années pour la jeunesse sur les hauts de Nendaz et qu'aujourd'hui, avec cette décision et avec le récent agrandissement du complexe scolaire, c'est au tour d'Aproz d'en bénéficier.

En fin d'assemblée, le président du Conseil communal a abordé différents points, tels que l'avancement de l'homologation du plan d'aménagement du territoire ainsi que, conséquence positive directe, la levée des oppositions à l'enneigement mécanique sur les zones de Prarion/Siviez, le retour des concessions hydrauliques, la construction de pavillons scolaires à la Biolette

(voir p. 4) et l'inauguration de l'œuvre de Gottfried Honegger (voir p. 26).

A l'heure des questions, Nicolas Fournier a demandé qu'est-ce qu'il advenait de la villa à Coppet, propriété pour moitié de la Commune. «Elle appartient pour l'autre moitié au Canton. Le Grand Conseil ne s'est prononcé que cet automne en faveur d'une vente. Nous sommes désormais à la recherche d'un acheteur. Nous choisirons, avec l'Etat du Valais, la meilleure offre», a répondu Francis Dumas.

Jean-Jacques Bornet a pris la parole en qualité de président du Conseil d'administration de Télénendaz SA. «Les chiffres des remontées mécaniques de Nendaz/Veysonnaz sont un peu à l'image des très bons chiffres de notre belle Commune», a-t-il révélé en primeur.

Enfin, Jean-Charles Bornet s'est inquiété de savoir si les Nendards et Nendettes bénéficieront de prix préférentiels dans le nouvel EMS d'Aproz. Pour l'heure, les tarifs n'ont pas encore été fixés. Ce sera la tâche du comité de l'association qui gèrera cet EMS. «Un membre du Conseil communal en sera membre et participera donc à la décision», a assuré Francis Dumas.



organisation de l'école

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Retrouvez ci-dessous la dotation horaire accordée à Nendaz par le Canton, ainsi que les quelques changements au niveau du personnel et de la répartition des classes dans les centres scolaires.

Le projet d'organisation soumis au Service de l'enseignement par la Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz s'est vu octroyé la dotation horaire présentée dans le tableau ci-contre.

La Direction des écoles ayant mis en œuvre l'ensemble des principes inhérents à l'introduction de la Loi sur l'école primaire lors de l'année scolaire 2015-2016, les horaires des classes et des transports demeureront inchangés.

Par contre, l'année scolaire prochaine verra le retour sur la Biolette des élèves de 5H et 6H de la Rive Droite. La construction de deux salles de classe supplémentaires à la Biolette (voir page 4) permettra de centraliser sur Basse-Nendaz tous les élèves du cycle 2 (5H à 8H) de la Rive Droite. En attendant un futur agrandissement de l'école de la Biolette, les élèves du cycle 1 (1H à 4H) de Beuson, Brignon et Baar seront encore scolarisés à Baar.

Personnel enseignant

Cinq enseignants des classes primaires et du cycle d'orientation (CO) cessent leur activité professionnelle en faisant valoir leur droit à la retraite. Il s'agit de Dénéreaz Marie-Paule, Clerc Agnès, Bornet Patricia et Schöpfer Gisèle ainsi que de Fournier Michel.

| | Nendaz | Veysonnaz |
|--|---------------|--------------|
| Cycle d'orientation | 373 périodes | |
| Classes primaires NENDAZ | 726 périodes | 125 périodes |
| Appui pédagogique renforcé | 38 périodes | 7 périodes |
| Soutien permanent pour élèves allophones | 12 périodes | 3 périodes |
| Cours AC&M | 34.5 périodes | 6 périodes |
| Etudes dirigées | 7 périodes | 1 période |

A ses débuts, Marie-Paule a enseigné l'éducation physique au CO pour ensuite se spécialiser dans l'enseignement de l'anglais et du français. Pendant quelques années, elle a également endossé le rôle de médiatrice scolaire.

De leur côté, Patricia, Michel et Agnès ont enseigné pendant de longues années à Aproz où leur enseignement de qualité a profité à plusieurs générations d'enfants de ce village.

Du côté de Veysonnaz, depuis 1994 Gisèle a peint, tricoté, cousu, collé, scié, poncé, découpé, dessiné... Bref pendant 22 ans, elle a mis ses compétences manuelles et créatrices au service des élèves.

Les Conseils communaux et les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles les remercient vivement pour l'engagement, le sérieux, la motivation, la détermination et le professionnalisme dont ils ont fait preuve. Nous

leur souhaitons une longue retraite que nous espérons active.

De ce fait, pour compléter son équipe pédagogique, la Direction des écoles a désigné Fournier Christelle et Lehner Valérie ainsi que Fabrice Fournier et Aymon Bastien en qualité d'enseignants primaires.



Christelle Fournier © DR



Valérie Lehner © DR



Fabrice Fournier © DR



Bastien Aymon © DR

Après avoir enseigné quelques années à Salvan et Sion, Fabrice a souhaité revenir dans sa commune d'origine afin de mettre ses compétences professionnelles au service de la population nendette.

Ayant terminé leur formation à la HEP-Vs il y a une année, Christelle et Valérie ont pu mettre en pratique leur bagage théorique ainsi qu'acquérir de l'expérience au sein des écoles de Saxon pour l'une et de Nax pour l'autre.

Pour sa part, Bastien vient de terminer sa formation à la HEP-Vs et débutera sa carrière professionnelle en collaboration avec les titulaires de 3H à 6H à Veysonnaz.

Les Conseils communaux et les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.



© Aline Fournier

la Biolette s'agrandit

Les élèves et les professeurs commencent à être à l'étroit dans le centre scolaire de la Biolette. Deux pavillons provisoires seront installés pour la prochaine rentrée. L'Unité d'accueil des écoliers (UAPE) sera de plus déplacée de la Crête de Brignon à Basse-Nendaz.

Faute de place, il devenait parfois difficile de trouver des locaux à proposer lorsque les classes devaient être dédoublées ou lorsqu'il s'agissait de recevoir un intervenant extérieur. L'établissement compte aujourd'hui 205 élèves (une classe de 1H-2H et une autre de 3H-4H à Baar ; toutes les autres à Basse-Nendaz).

Il a donc été décidé d'agrandir le centre avec deux pavillons provisoires de 72 m² complètement aménagés en salle de classe. Il s'agit d'une solution d'urgence. Une réflexion sera ensuite menée sur un projet d'agrandissement définitif.

Le Conseil communal de Nendaz a décidé de profiter de cette occasion pour déménager l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de la Crête de



Les pavillons seront installés fin juillet/début août. Ils seront prêts pour la rentrée.

© DR

Brignon à Basse-Nendaz. Il y voit deux avantages : plus de confort et moins de stress pour les 53 élèves, qui étaient conduits en bus jusqu'à Brignon parfois plusieurs fois par jour,

ainsi que pour leurs enseignants ; et une économie réalisée avec la suppression de ces transports.

structures d'accueil pour les enfants

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

L'UAPE le Nend'Jardin de Nendaz compte trois structures d'accueil pour les écoliers primaires situées à Aproz, Basse-Nendaz, Haute-Nendaz ainsi qu'une cantine scolaire pour les élèves du Cycle d'orientation. Dès la rentrée prochaine, la structure de le

Crête de Brignon fermera et un nouvel espace sera construit aux abords de l'école de la Biolette à Basse-Nendaz (voir ci-dessus).

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : responsable@uape.nendaz.org
- Téléphone : 027 289 58 20 (ne pas appeler entre 12h et 14h).
- Site internet : www.nendaz.org/uape

L'UAPE La Bricoline de Veysonnaz accueille les enfants scolarisés de 6 h 45 à 18 h 45 durant toute l'année scolaire (sauf le mercredi).

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : labricoline@netplus.ch
- Téléphone : 027 207 10 52
- Site internet : <http://www.veysonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil>.



© Aline Fournier

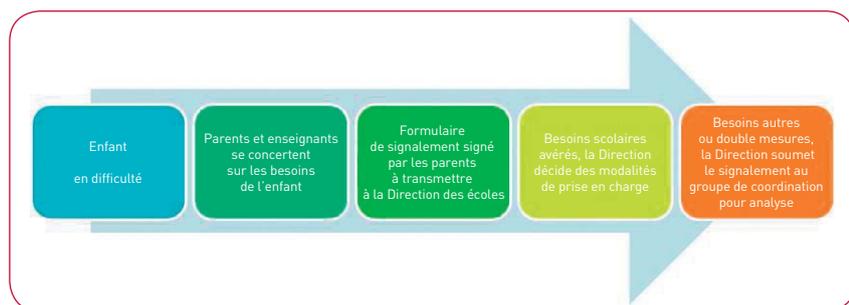


© Sonia Déléze

cantonalisation de la logopédie

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

La mise en œuvre de la nouvelle répartition des tâches et des coûts entre le Canton et les Communes ainsi que du nouveau concept de l'enseignement spécialisé génère quelques modifications dans la prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques.



Le guichet unique : mode d'emploi.

Jusqu'à présent, sur demande des parents, les enfants souffrant de difficultés langagières, comportementales ou scolaires étaient signalés à différents organismes : CDTEA (centre du développement et de la thérapie de l'enfant et de l'adolescent), enseignant ou encore thérapeutes divers selon le type de prise en charge souhaité.

Dès la rentrée scolaire 2016-2017, lorsqu'un besoin pédagogique particulier sera mis en évidence par les parents ou les enseignants, une demande de signalement sera adressée à la Direction des écoles selon la procédure suivante :

- Les détenteurs de l'autorité parentale déposent leur demande auprès de l'enseignant titulaire de leur enfant.
- Après analyse, échanges et mise en place de solutions internes, et si le

besoin persiste, l'enseignant titulaire dépose une demande écrite et signée des parents auprès de la Direction d'école.

Différents types de soutien

Si le signalement porte sur un aspect purement scolaire, la Direction décide quels élèves peuvent bénéficier des mesures d'aide suivantes :

- aide pédagogique hors classe pour les élèves du cycle 1
- fréquentation de l'étude dirigée pour les élèves du cycle 2
- prise en charge en appui pédagogique intégré
- mise en place de périodes de soutien pour les élèves ne parlant pas le français.

Si le signalement porte sur un aspect plus global nécessitant la collaboration avec des thérapeutes, la Direction

organise une séance de coordination (au nombre de 4 par année) pour l'analyse des signalements en logopédie, en psychomotricité et/ou pour un soutien ou un suivi psychologique. Les bilans ainsi que les suivis thérapeutiques seront assurés par des thérapeutes travaillant au CDTEA et seront entièrement financés par le Canton et les Communes. Les demandes de « double mesures » (ex : scolaires et/ou thérapeutiques soit études + appui ou logopédie + appui etc.) seront également analysées en séance de coordination.

Si le signalement porte sur un aspect plus préoccupant, la Direction soumet au conseiller pédagogique de l'Office de l'enseignement spécialisé les demandes d'appui pédagogique renforcé. Ce dernier effectuera une procédure d'évaluation standardisée de l'enfant et décidera des modalités de prise en charge scolaire.

Les parents resteront toutefois libres de se tourner vers des thérapeutes privés de leur choix mais, les coûts inhérents au bilan et au suivi thérapeutique seront alors à leur charge.

Plus rapide et proche des élèves

L'un des avantages de ce changement de fonctionnement réside dans le fait

que les parents seront plus à l'aise de faire part de leurs préoccupations aux enseignants qui connaissent déjà leur enfant plutôt qu'à des personnes éloignées du vécu de l'enfant. De plus, les besoins des enfants de Nendaz et Veysonnaz seront analysés et traités par la Direction des écoles et les référents du CDTEA. Les signalements provenant de nos communes ne seront plus noyés dans la masse des demandes réceptionnées par le Service cantonal à la jeunesse. Cela devrait permettre de diminuer le temps d'attente entre le moment du signalement et la première prise en charge.

Pour terminer, il est également prévu que le suivi en logopédie se rapproche des élèves. A l'avenir, dans la mesure où les besoins avérés sont suffisants, un local sera mis à disposition des logopédistes au sein même des centres scolaires. Ce principe dimi-



nuera sensiblement le temps d'absence de l'élève en classe et soulagera les familles dans les contraintes de transport liées à cette thérapie.

Comme le disait Charles F. Kettering, « le monde déteste le changement, c'est pourtant la seule chose qui lui

a permis de progresser ». C'est à nous, parents, enseignants, thérapeutes et autorités scolaires de tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle approche apporte les bénéfices escomptés aux élèves les plus en difficulté.



pour une meilleure gestion du matériel scolaire

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Depuis quelques années, les coûts inhérents à l'achat du matériel scolaire ont pris l'ascenseur avec une augmentation de plus de 160% en 5 ans. Au cours de l'année 2015-2016, une réflexion a été menée sur cette problématique.

S'il est établi que l'introduction dans tous les degrés primaires des nouveaux moyens d'enseignement en français, géographie, histoire, sciences, allemand et anglais a son prix, d'autres éléments tels que la gestion et le rangement peu optimal des stocks ainsi que le gaspillage et le non-respect du matériel prêté ont

également une incidence sérieuse sur la facture finale.

Pour freiner l'explosion des coûts, une série de mesures ont été mises en place au sein de l'école :

- Refonte des listings de commande
- Comparatif des prix de vente auprès de différents fournisseurs

- Réduction du montant alloué à chaque élève
- Introduction de quota pour la commande de certains articles
- Introduction d'une procédure dans la transmission de matériel
- Rangement et valorisation du matériel en stock dans les centres scolaires

Cette restructuration de la gestion du matériel aura des répercussions que nous espérons mineures sur les familles. En effet, en cas de gaspillage et de non-respect du matériel prêté (sous-mains, classeurs ou livres détériorés), les parents seront amenés à le remplacer à leurs frais.

Dans un principe d'éducation au respect des ressources naturelles et des biens d'autrui, l'école ainsi que les parents se doivent de montrer l'exemple aux générations futures en combattant la surconsommation et le gaspillage.



plan de scolarité 2016-2017

par la commission scolaire

2016

| | AOÛT | | | | |
|----|------|----|----|----|----|
| Lu | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| Ma | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| Me | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 |
| Je | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| Ve | 5 | 12 | 19 | 26 | |
| Sa | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| Di | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| | | | * | 9 | |

| | SEPTEMBRE | | | | |
|--|-----------|----|----|----|----|
| | | 5 | 12 | 19 | 26 |
| | | 6 | 13 | 20 | 27 |
| | | 7 | 14 | 21 | 28 |
| | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| | 3 | 10 | 17 | 24 | |
| | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| | | | * | 20 | |

| | OCTOBRE | | | | | |
|--|---------|---|----|------|----|----|
| | | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 |
| | | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| | | 5 | 12 | 19 | 26 | |
| | | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| | | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | |
| | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | |
| | | | * | 13.5 | | |

| | NOVEMBRE | | | | | |
|----|----------|----|----|----|----|----|
| | | | 7 | 14 | 21 | 28 |
| Ma | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | |
| Me | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | |
| Je | 3 | 10 | 17 | 24 | | |
| Ve | 4 | 11 | 18 | 25 | | |
| Sa | 5 | 12 | 19 | 26 | | |
| Di | 6 | 13 | 20 | 27 | | |
| | | | * | 16 | | |

| | DÉCEMBRE | | | | |
|--|----------|----|----|------|----|
| | | 5 | 12 | 19 | 26 |
| | | 6 | 13 | 20 | 27 |
| | | 7 | 14 | 21 | 28 |
| | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 |
| | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| | | | * | 14.5 | |

Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés

Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe

Journées école

Demi-journées école

2017

| | JANVIER | | | | | |
|----|---------|---|----|------|----|----|
| | | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| | | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 |
| | | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| | | 5 | 12 | 19 | 26 | |
| | | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| | | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| Di | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | |
| | | | * | 15.5 | | |

| | FÉVRIER | | | | | |
|--|---------|----|----|----|----|----|
| | | | 6 | 13 | 20 | 27 |
| | | | 7 | 14 | 21 | 28 |
| | 1 | 8 | 15 | 22 | | |
| | 2 | 9 | 16 | 23 | | |
| | 3 | 10 | 17 | 24 | | |
| | 4 | 11 | 18 | 25 | | |
| | 5 | 12 | 19 | 26 | | |
| | | | * | 16 | | |

| | MARS | | | | | |
|--|------|----|----|----|----|----|
| | | | 6 | 13 | 20 | 27 |
| | | | 7 | 14 | 21 | 28 |
| | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | |
| | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | |
| | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | |
| | 4 | 11 | 18 | 25 | | |
| | 5 | 12 | 19 | 26 | | |
| | | | * | 18 | | |

| | AVRIL | | | | |
|----|-------|---|----|------|----|
| | | 3 | 10 | 17 | 24 |
| | | 4 | 11 | 18 | 25 |
| | | 5 | 12 | 19 | 26 |
| | | 6 | 13 | 20 | 27 |
| | | 7 | 14 | 21 | 28 |
| Sa | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| Di | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| | | | * | 12.5 | |

| | MAI | | | | |
|--|-----|----|----|------|----|
| | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 |
| | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| | 5 | 12 | 19 | 26 | |
| | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| | | | * | 18.5 | |

| | JUIN | | | | |
|--|------|----|----|------|----|
| | | 5 | 12 | 19 | 26 |
| | | 6 | 13 | 20 | 27 |
| | | 7 | 14 | 21 | 28 |
| | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| | 3 | 10 | 17 | 24 | |
| | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| | | | * | 13.5 | |

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire **167**

informations pour les classes primaires

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Numéro de téléphone des centres scolaires

- Aproz : 027 289 58 06
- Baar : 027 289 58 07
- Basse-Nendaz : 027 289 58 08
- Haute-Nendaz : 027 289 58 09
- La Cure à Haute-Nendaz : 027 289 58 10
- Veysonnaz : 027 207 18 30

Horaires des classes

• Pour les élèves de 1H scolarisés à...

| | APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ | BAAR | VEYSONNAZ | |
|------------------------------|------------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| MATIN | Sonnerie | 8h55 | 9h10 | 8h55 |
| | Début des cours | 9h | 9h15 | 9h |
| | Récréation | 9h45 | 10h | 9h45 |
| | Fin des cours | 11h35 | 11h50 | 11h35 |
| APRÈS-MIDI | Sonnerie | | 13h35 | 13h25 |
| | Début des cours | | 13h40 | 13h30 |
| | Récréation | | 15h10 | 15h |
| | Fin des cours | | 16h15 | 16h05 |
| Demi-journées d'école | Lundi matin | Lundi matin | Lundi matin | Lundi matin |
| | Mardi matin | Mardi matin | Mardi après-midi | Mardi matin |
| | Jeudi matin | Jeudi matin | Jeudi après-midi | Jeudi matin |
| | Vendredi matin | Vendredi matin | Vendredi matin | Vendredi matin |
| | | | | |



© Aline Fournier

• Pour les élèves de 2H scolarisés à...

| | APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ | BAAR | VEYSONNAZ | |
|------------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|---------------------|
| MATIN | Sonnerie | 8h55 | 9h10 | 8h55 |
| | Début des cours | 9h | 9h15 | 9h |
| | Récréation | 9h45 | 10h | 9h45 |
| | Fin des cours | 11h35 | 11h50 | 11h35 |
| APRÈS-MIDI | Sonnerie | 13h25 | 13h35 | 13h25 |
| | Début des cours | 13h30 | 13h40 | 13h30 |
| | Récréation | 15h | 15h10 | 15h |
| | Fin des cours | 16h05 | 16h15 | 16h05 |
| Demi-journées d'école | Lundi matin | Lundi matin | Lundi matin | Lundi matin |
| | Lundi après-midi | | | Lundi après-midi |
| | Mardi matin | Mardi matin | Mardi matin | Mardi matin |
| | Mardi après-midi | Mardi après-midi | Mardi après-midi | Mardi après-midi |
| | Jeudi matin | Jeudi matin | Jeudi matin | Jeudi matin |
| | Jeudi après-midi | Jeudi après-midi | Jeudi après-midi | Jeudi après-midi |
| | Vendredi matin | Vendredi matin | Vendredi matin | Vendredi matin |
| | Vendredi après-midi | | | Vendredi après-midi |
| | | | | |
| | | | | |



© Aline Fournier

• Pour les élèves de 3H et 4H scolarisés à...

| | APROZ /HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ / VEYSONNAZ | BAAR | |
|------------------------------|---|----------------|--------------|
| MATIN | Sonnerie | 8h10 | 8h25 |
| | Début des cours | 8h15 | 8h30 |
| | Récréation | 9h45 | 10h |
| | Fin des cours | 11h35 | 11h50 |
| APRÈS-MIDI | Sonnerie | 13h25 | 13h35 |
| | Début des cours | 13h30 | 13h40 |
| | Récréation | 15h | 15h10 |
| | Fin des cours | 16h05 | 16h15 |
| Demi-journée de congé | Mercredi matin | Mercredi matin | |



© Aline Fournier

• Pour les élèves de 5H à 8H scolarisés à...

| | APROZ /HAUTE-NENDAZ | BAAR |
|------------|--------------------------|--------------|
| | BASSE-NENDAZ / VEYSONNAZ | |
| MATIN | Sonnerie | 8h10 |
| | Début des cours | 8h15 |
| | Récréation | 9h45 |
| | Fin des cours | 11h35 |
| APRÈS-MIDI | Sonnerie | 13h25 |
| | Début des cours | 13h30 |
| | Récréation | 15h |
| | Fin des cours | 16h05 |

Les enseignants

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

- 1H-2H: Fournier Danièle
- 1H-2H: Rosales de la Rosa Annick

Ecole de Haute-Nendaz

- 3H: Lang Anne et Darioli Céline
- 4H: Délèze Murielle et Fournier Patrice
- 5H: Vouillamoz Cécile
- 6H: Fournier Patrice et Délèze Murielle
- 7H: Charbonnet Manu, Bourban Caroline et Guntern Céline
- 8H: Lathion Fabienne, Charbonnet Manu et Guntern Céline
- Cours AC&M: Conti Francine
- Cours d'appui pédagogique intégré: Darioli Céline
- Soutien pour les élèves allophones: Darioli Céline
- Etudes dirigées: Lathion Fabienne et Darioli Céline

Ecole de la Biolette à Basse-Nendaz

- 1H-2H: Hugo Véronique et Theytaz Mélanie
- 1H-2H: Délèze Patricia et Fournier Joëlle
- 3H: Broccard Eliane
- 4H: Glassey Marie-Antoinette et Clerc Anne
- 5H: Fournier Jeff et Délèze Murielle
- 6H: Délèze Marie-Danielle et Clerc Anne
- 7H: Délèze Samuel
- 8H: Theytaz Pierre et Bourban Caroline
- 8H: Fournier Fabrice et Lehner Valérie
- Cours AC&M: Crettenand Simone et Conti Francine
- Cours d'appui pédagogique intégré: Fournier Raymonde
- Etudes dirigées: Fournier Fabrice

Ecole d'Aproz

- 1H-2H: Fournier Christelle et Rouiller Yviane
- 3H-4H: Pitteloud M-Françoise et Corbaz-Fournier Emmanuelle
- 5H: Bornet Alain et Rouiller Yviane
- 6H: Filliez Pierre-André et Fournier Christelle
- 7H-8H: Praz Marie-Cécile et Délèze Fanny
- Cours AC&M: Guntern Céline et Crettenand Simone
- Cours d'appui pédagogique intégré: Darioli Céline
- Soutien pour les élèves allophones: Rouiller Yviane
- Etudes dirigées: Rouiller Yviane

Ecole de Baar

- 1H-2H: Theytaz Mélanie
- 3H-4H: Cordova Cathy et Theytaz Mélanie
- Cours d'appui pédagogique intégré: Fournier Raymonde

Ecole de Veysonnaz

- 1H-2H: Bex Fragnière Nathalie et Fournier Laura
- 3H-4H: Délèze Janine et Aymon Bastien
- 5H-6H: Fournier Karyn et Aymon Bastien
- 7H-8H: Fournier Jérôme et Fournier Laura
- Cours AC&M: Guntern Céline
- Cours d'appui pédagogique intégré: Praz Maryline
- Soutien pour les élèves allophones: Aymon Bastien
- Etudes dirigées: Bex Fragnière Nathalie

Catéchèse

Dans les classes primaires, les cours d'enseignement religieux seront assurés par :

- Fendrych Nadia
- Palazzo Monique
- Fendrych Martin
- Glassey Jean-Philippe
- Roux Félicien



© Marie-Cathy Constantia

Remarques particulières

- L'organisation des « périodes complémentaires » pour les classes qui en disposent peut être faite de diverses manières : dédoublement des classes à deux degrés, enseignement alterné par demi-classe, appui aux élèves en difficulté, soutien pour les élèves allophones...
- Par décision du Conseil d'Etat, et ce pour la dernière année, les titulaires qui effectuent leur formation langagière en allemand ou en anglais bénéficient de demi-journées de décharges.

informations pour les élèves du cycle d'orientation

par Claudy Bourban, directeur des écoles

Numéro de téléphone du cycle d'orientation à Basse-Nendaz

- 027 289 58 00

Horaire des classes

- Matin : 7 h 55 à 11 h 30
- Après-midi : 13 h 50 à 16 h 20

Personnel enseignant titulaire

9C01 : Blanchard Valérie

9C02 : Lathion Caroline

9C03 : Glassey Vinciane
10C01 : Fournier Yvan
10C02 : Bagnoud Pierre-Michel
10C03 : Wicky Michel
11C01 : Broccard Jacques
11C02 : Bollin Vincent
11C03 : Fournier Antoine

Professeurs spécialisés ou auxiliaires

Crettenand Annabelle

Clerc Benoît

Fournier Mireille

Fournier Thomas
Künzi Christian
Maret Jean-Daniel
Praz Manu
Praz Maryline
Porcellana Muriel
Verstreppen Sébastien

Enseignement spécialisé

Fournier Antoine

Praz Maryline

direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Directeur

Bourban Claudy

Tél. prof. : 027 289 58 01

Tél. port. : 078 746 94 44

Adjoints pour les classes primaires

Constantin Marie-Cathy

Tél. prof. : 027 289 58 03

Tél. port. : 079 779 58 42

Fournier Jérôme

Tél. prof. : 027 289 58 03

Tél. port. : 078 751 52 50

Adjoint pour le cycle d'orientation

Fournier Antoine

Tél. prof. : 027 289 58 02

Tél. port. : 079 295 02 62

Secrétariat

Arona Anne-Marie

Tél. prof. : 027 289 58 02

Une permanence est assurée les matins de classe de 7 h 30 à 8 h ainsi que les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 16 h 30.

Orientation scolaire

M^{me} Dettwiler-Lorétan Isabelle

Tél. prof. : 027 289 58 19

La permanence est assurée le jeudi matin.

Listes d'élèves

Les listes d'élèves des classes primaires et du cycle d'orientation seront consultables du mardi 16 août au jeudi 18 août 2016 uniquement sur le site de la commune de Nendaz à l'adresse www.nendaz.org/liste

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à contacter la Direction puis à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/>

Patrouilleurs

Véritables anges gardiens de nos enfants, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des plus jeunes lorsqu'ils traversent des routes à fort trafic. Les patrouilleurs scolaires, totalement bénévoles, méritent notre gratitude. Ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. L'occasion était trop belle de leur dire ici un grand merci pour leur dévouement sans faille.



© Almé Fournier

règlement en matière d'absence

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (*voir encadré*). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire » fait foi.

Ce que dit la loi

SECTION 3 : DISPENSES, CONGÉS ET ABSENCES

Art. 9 Fréquentation des cours

1. La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'article 28 de la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962.
2. Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires pour suivre des leçons privées hors programme. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

Art. 10 Congés

1. Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :
 - a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée ;
 - b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
 - c) par l'inspecteur, de dix à 27 demi-journées de classe effective ;
 - d) par le département au-delà de 27 demi-journées.
2. Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.
3. Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
4. Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

Art. 11 Absences

1. En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
2. Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée.
3. Toute absence injustifiée est passible de sanction.

orientation scolaire et professionnelle (osp)

par Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

La permanence OSP du cycle d'orientation de Nendaz ressemble à un « projet d'établissement solidaire autour du devenir de chaque jeune ». Direction, secrétariat, enseignants, parents, conseillère en orientation, chacun à son niveau participe à l'évolution des élèves.

Cette implication qui se renouvelle année après année est un grand bienfait pour les jeunes. Les différentes stimulations d'orientation proposées au long des années du cycle d'orientation permettent, en prenant le temps d'en faire le bilan régulier, de clarifier les forces et les solutions les plus réalisables au moment de quitter l'école obligatoire.

Cette transition hors de l'école obligatoire est fondamentale du point de

vue du processus de maturation personnelle et des acquis scolaires. Pour le scolaire, il semble que les compétences développées au CO ne coïncident pas toujours bien avec celles exigées au secondaire II ; exigences très différentes en fonction des filières et métiers choisis. Huilés avec davantage de soin ces différents relais scolaires donneraient certainement plus de réussite aux jeunes qui ont encore le goût de s'élancer vers l'avenir mal-

gré les incertitudes économique-politiques.

En ce qui concerne l'évolution des jeunes de 13-15 ans et la maturation des projets, il s'agit de tenir compte de l'influence des pairs et des informations véhiculées par les réseaux sociaux qui semblent importantes et peu contrôlables. L'influence des adultes devient une influence par l'expérience : voir travailler les concu-

rents avec passion au salon des métiers, pouvoir tester ses propres qualités au milieu de professionnels motivés lors de stages découvertes, saisir la satisfaction de se sentir utile... Bien sûr, le soutien des démarches en

famille reste un aspect décisif de cette étape de vie.

Ainsi, la préparation minutieuse de cette première transition, essentielle au future de notre société, mérite l'atten-

tion sérieuse de tout un chacun et aussi à tous les échelons de la formation.

www.vs.ch/orientation
et www.orientation.ch

Choix des élèves à notre connaissance

Parmi les 55 élèves en fin de scolarité obligatoire, 10 ont décidé de faire une 3^e CO sur place, 2 ont opté pour une solution intermédiaire pratique (SEMO et préapprentissage).

12 élèves sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes :

Les écoles suivantes ont été choisies après la 3^e CO par :

- 7 élèves : Collège
- 1 élève : Ecole de culture générale (ECG) *options Santé, Social, Pédagogie, Art*
- 4 élèves : Ecole pré-professionnelle (EPP) *bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude*

6 élèves choisissent un apprentissage en école de métiers (*semestres en école, semestres en stages*)

- 3 élèves : Ecole de commerce (EC)
- 2 élèves : santé et social, Ecole professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC)
- 1 élève : informatique, Ecole des métiers (EMVs)

25 élèves préfèrent un apprentissage dual (principalement chez un patron, AFP en 2 ans ; CFC 3 ou 4 ans)

- 1 : Arboriculteur
- 1 : Assistante du commerce de détail (vente)
- 1 : Assistante en pharmacie
- 1 : Assistante médicale
- 1 : Assistante socio-éducative
- 1 : Charpentier
- 1 : Coiffeuse
- 1 : Dessinateur en génie civil
- 3 : Employée de commerce
- 1 : Ferblantier
- 1 : Géomaticien
- 1 : Horticultrice paysagiste
- 3 : Installateur sanitaire
- 4 : Mécanicien en maintenance (automobile)
- 1 : Mécanicien sur machines agricoles
- 1 : Menuisier
- 1 : Polygraphe
- 1 : Polymécanicienne

Merci aux entreprises qui conservent cette capacité de formation malgré les remous actuels.



© Aline Fournier

horaires des transports scolaires

Primaires

| | DÉPART MATIN | | RETOUR MIDI | | DÉPART APRÈS-MIDI | | RETOUR APRÈS-MIDI | |
|---------------------|--------------|---|-------------|---|-------------------|---|-------------------|---|
| | ↓ | ↑ | ↑ | ↓ | ↓ | ↑ | ↓ | ↑ |
| HAUTE-NENDAZ | | | | | | | | |
| Station | 0800 | | 1156 | | 1302 | | 1615 | |
| Village | 0805 | | 1151 | | 1308 | | 1610 | |

BASSE-NENDAZ

| | 3H-8H | 1H-2H | | | | | | |
|---------------------|-------|-------|------|--|------|--|--|------|
| BAAR | | | | | | | | |
| La Rinde | 0758 | 0825 | 1154 | | 1308 | | | 1624 |
| Saclentse | 0802 | 0830 | 1157 | | 1312 | | | 1627 |
| Sornard | 0750 | 0840 | 1146 | | 1300 | | | 1616 |
| La Poya | 0755 | 0845 | 1145 | | 1315 | | | 1615 |
| Basse-Nendaz (cour) | 0810 | 0850 | 1140 | | 1325 | | | 1610 |

| | | | | | | | | |
|---------------------|------|------|------|--|------|--|--|------|
| Condémines | 0740 | 0825 | 1200 | | 1300 | | | 1640 |
| Moralla | 0750 | 0835 | 1155 | | 1310 | | | 1630 |
| Fey | 0755 | 0840 | 1150 | | 1315 | | | 1625 |
| Basse-Nendaz (cour) | 0805 | 0850 | 1140 | | 1325 | | | 1610 |

| | 5H-8H | 3H-4H | 1H-2H | | | | | | |
|--------------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|
| Baar | 0755* | 0825 | 0910 | 1155 | 1155 | 1300 | 1332 | 1627 | 1625 |
| Brignon | 0800 | 0818 | 0905 | 1150 | 1200 | 1306 | 1325 | 1634 | 1620 |
| Bioleys | | | | | 1205 | | | | |
| Beuson | 0804 | 0815 | 0900 | 1145 | 1205 | 1310 | 1322 | 1637 | 1615 |
| Basse-Nendaz | 0809 | | 0850 | 1140 | 1210 | 1315 | | 1642 | 1610 |

*Arrêt postal devant le Bargeot

FEY (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON ET DE COR)

| | | | | | | | | |
|----------|------|--|------|--|------|--|------|--|
| Bieudron | 0755 | | 1150 | | 1310 | | 1620 | |
| Cor | 0755 | | 1150 | | 1310 | | 1620 | |
| Aproz | 0805 | | 1140 | | 1320 | | 1610 | |

Les horaires peuvent varier de quelques minutes en fonction des conditions météorologiques et/ou de circulation.

Cycle d'orientation

| | DÉPART MATIN | | RETOUR MIDI | | DÉPART APRÈS-MIDI | | RETOUR APRÈS-MIDI | |
|------------------------------------|--------------|------|-------------|--|-------------------|------|-------------------|--|
| | ↓ | ↓ | ↑ | | ↓ | ↓ | ↑ | |
| HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ | | | | | | | | |
| Nendaz-Station | | 0720 | 1156 | | | 1330 | 1649 | |
| Haute-Nendaz | | 0727 | 1151 | | | 1334 | 1644 | |
| Sornard | | 0729 | 1149 | | | 1338 | 1642 | |
| Saclentse | 0732 | | 1145 | | 1313 | | 1638 | |
| Basse-Nendaz | 0739 | 0739 | 1139 | | 1321 | 1345 | 1632 | |

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ

| | | | | | | | | |
|----------------|--|------|------|--|------|--|------|--|
| Les Condémines | | 0730 | 1153 | | 1310 | | 1655 | |
| Moudonne | | 0735 | 1144 | | 1334 | | 1638 | |
| Basse-Nendaz | | 0746 | 1135 | | 1343 | | 1630 | |

Baar - Basse-Nendaz

| | | | | | | | | |
|--------------|--|------|------|--|------|--|------|--|
| Baar | | 0736 | 1139 | | 1330 | | 1638 | |
| Brignon | | 0741 | 1136 | | 1335 | | 1635 | |
| Beuson | | 0745 | 1134 | | 1338 | | 1633 | |
| Basse-Nendaz | | 0748 | 1131 | | 1341 | | 1630 | |

COR - BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ

| | | | | | | | | |
|--------------|--|------|------|--|------|--|------|--|
| Bieudron | | 0715 | 1205 | | 1305 | | 1705 | |
| Aproz | | 0725 | 1152 | | 1320 | | 1647 | |
| Fey | | 0736 | 1143 | | 1331 | | 1638 | |
| Basse-Nendaz | | 0745 | 1135 | | 1340 | | 1630 | |

| | | | | | | | | |
|--------------|--|------|------|----------|------|--|------|--|
| Cor | | 0705 | 1155 | MERCREDI | 1305 | | 1705 | |
| Route de Cor | | | 1150 | MERCREDI | | | | |
| Aproz | | 0722 | | MERCREDI | 1320 | | 1655 | |

CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ

| | | | | | | | | |
|--------------|--|------|------|--|------|--|------|--|
| Clèbes | | 0735 | 1150 | | 1325 | | 1645 | |
| Veysonnaz | | 0740 | 1145 | | 1330 | | 1640 | |
| Basse-Nendaz | | 0750 | 1135 | | 1340 | | 1630 | |

la nouvelle école d'Aproz a été dignement inaugurée

Davantage de salles de classe, une infrastructure notamment en termes informatiques des plus modernes, une salle de gym et de spectacle accueillante, le complexe scolaire d'Aproz répond à toutes les attentes. La fin d'une telle réalisation se fête !



Les orateurs du jour, soit Francis Dumas (président de Nendaz), Olivier Crettenand (président de la commission scolaire), Beat Buri (co-associé du bureau MJ2B) et Oskar Freysinger (conseiller d'Etat en charge du département de la formation et de la sécurité). © Sonia Délèze

Si les élèves ont intégré le nouvel établissement en août 2015, l'inauguration officielle a eu lieu le 21 avril 2016. Un spectacle regroupant tous les élèves des communes de Nendaz et Veysonnaz a également été monté à cette occasion et joué du 28 avril au 1^{er} mai (voir article ci-contre).

Une vraie plus-value

« Il n'y a pas d'investissement plus profitable qu'un investissement scolaire pour une société », a relevé Oskar Freysinger, conseiller d'Etat en charge de la formation et de la sécurité. Un avis partagé par le président de la Commune Francis Dumas pour qui

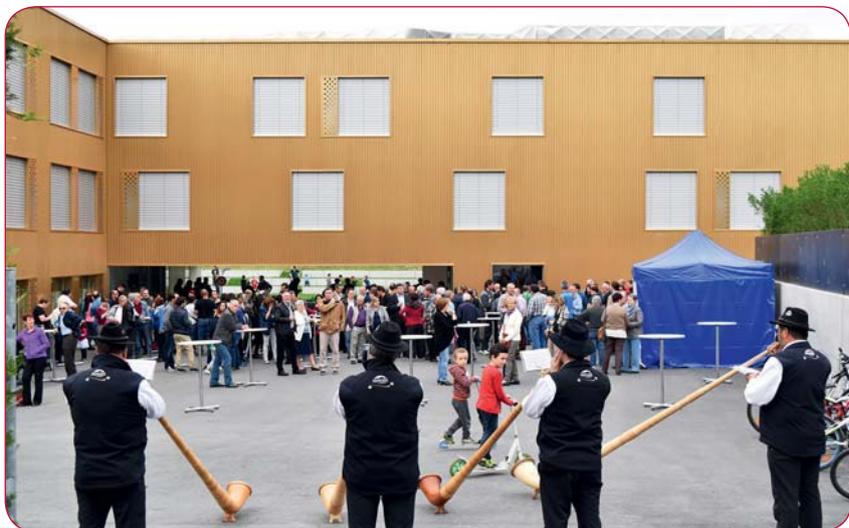
« il est indispensable de donner accès aux meilleurs outils et infrastructures pour que chacun puisse montrer le meilleur de lui-même ». Les travaux ont coûté CHF 11 millions. Le Canton y a participé à hauteur d'un peu plus de CHF 1,5 million. ■

Un village en expansion

Aproz ne cesse de se développer. En dix ans, sa population a crû de près de 40%. Fort de ce constat, un projet de rénovation et d'agrandissement avait été lancé il y a 6 ans. Le 18 mars 2010, avec l'assurance du soutien du Département de l'éducation, de la culture et des sports du Canton du Valais, le Conseil communal l'avait approuvé.

Un projet ambitieux

Après mise au concours, c'est le projet de deux jeunes architectes fribourgeois du bureau MJ2B qui a été retenu. Il parvient en effet à la perfection à assimiler l'ancien bâtiment scolaire dans le nouveau centre. « Le résultat est magnifique et s'intègre parfaitement dans le village d'Aproz », s'est réjoui Olivier Crettenand. Le président de la commission scolaire de Nendaz a également souligné la volonté de la Commune de conserver une scolarité de proximité basée sur trois sites pour les près de 500 élèves nendards, dont environ 90 fréquentent l'école d'Aproz.



Après les discours, place à un intermède musical. © Sonia Délèze



© Aline Fournier

500 paires de petits yeux ont brillé sur scène

Tous les élèves des classes 1H à 8H des communes de Nendaz et de Veysonnaz ont pris part du 28 avril au 1^{er} mai 2016 à un spectacle de grande envergure intitulé « La légende de l'or bleu ». Six représentations ont été données pour la plus grande joie du public comme des jeunes comédiens en herbe.

Une belle histoire

« La légende de l'or bleu », c'est l'histoire de villageois qui profitent en toute insouciance d'une bonne eau fraîche qui coule à profusion sans se rendre compte du trésor qu'ils ont entre les mains. Jusqu'au jour où cette eau vient à manquer. Commence alors une quête à travers les montagnes pour la retrouver. Les courageux volontaires partis en mission croisent dans leur périple bien des créatures plus ou moins effrayantes (grenouille, vouivre, loup, ...). Tout finit heureusement bien puisqu'ils rentrent triomphants chez eux avec le fameux « or bleu ».

Une belle aventure

Mais « La légende de l'or bleu » c'est aussi plus de 500 enfants qui foulent la scène, la plupart pour la première fois de leur vie. Certaines vocations seront peut-être nées ces jours-là. Encadrés par trois professionnels (Damien Darioli, Stefan Hort et Jean-François Michelet), ils se surpassent pour offrir aux 2100 spectateurs un moment de détente et de plaisir. Les élèves timides, expansifs, à mobilité réduite, avec des



Un grand merci

La Direction des écoles tient à remercier Aproz Sources Minérales, Etincelle de culture ainsi que les Communes de Nendaz et Veysonnaz pour leur généreux soutien financier.

Elle remercie également les enseignants pour leur engagement, les trois professionnels cités dans cet article pour leur excellent travail, les concierges et les dames de nettoyage pour leur soutien logistique, et tous les bénévoles qui ont œuvré avant et durant les représentations pour que ce spectacle soit une réussite.

difficultés scolaires, bref tous trouvent leur place, apportent leur pierre à ce bel édifice et repartent très fiers en coulisser le sourire aux lèvres. Cette aventure, ils ne sont pas prêts de l'oublier!

Les photos des préparatifs puis des représentations de ce spectacle agrémentent ce Nendaz Panorama. A voir aussi sur www.nendaz.org/event-images.

prévention à l'école : de nombreux thèmes abordés

Des actions de prévention sont mises en place chaque année auprès des élèves de Nendaz et Veysonnaz. Le ski, le feu, la sexualité, les premiers secours, les morsures de chiens, la circulation routière et les transports publics sont autant de thèmes qui sont abordés.

Le groupe prévention de Nendaz est composé :

- de représentants de la police municipale et du chef du Service sécurité
- de représentants de la direction des écoles
- de 3 conseillers communaux
- de représentants du centre médico-social
- du Commandant du feu

Il a notamment pour objectif de mettre en place des cours de sensibilisation dans les écoles sur différentes problématiques qui sont présentées ici.

Le ski

« Esprit piste », tel est le nom du cours proposé, durant une demi-journée, généralement au mois de mars, aux enfants de 8H qui pratiquent le ski. Des patrouilleurs et des membres de la colonne de secours les rendent attentifs aux comportements à adopter une fois les lattes aux pieds pour assurer sa propre sécurité et celle des autres skieurs. « Il y a également une partie sanitaire avec la présentation du matériel des patrouilleurs et une explication sur la manière de déclencher une alarme en cas de

problème », souligne Guillaume Fournier, chef de la colonne de secours. En complément, pour les élèves du cycle d'orientation, a été mis en place un cours « Esprit Montagne » qui s'attarde davantage sur les risques du hors-piste et les avalanches.



Le feu

Toutes les classes de 7H se voient dispensées un « cours feu » sur trois périodes et divisé en trois parties :

- Théorique sur le comportement à adopter en cas d'incendie que ce soit à la maison ou en classe ainsi que sur la manière d'appeler les secours
- Pratique avec utilisation d'un extincteur pour éteindre un petit feu
- Ludique avec présentation des véhicules et du camion-échelle.

Le Commandant du feu est aussi responsable de prévoir un plan d'évacuation des écoles. Plusieurs exercices ont déjà eu lieu et les professeurs sont formés sur le comportement à adopter en cas d'incendie.

La sexualité

Les enfants suivent à trois reprises des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus. En 2H, à raison de deux fois une heure d'intervention, avec des outils pédagogiques adaptés à l'âge des petits, les thèmes suivants sont abordés :

- Les sentiments, les secrets, les touchers qui font oui/non
- Les émotions et leurs manifestations dans le corps (joie, colère, peur, tristesse)
- Les organes génitaux (mots familiers et scientifiques)
- L'intimité, la pudeur, les manifestations de la tendresse
- Les réflexes de prudence et de défense

S'y ajoutent, en 6H, durant 3 périodes, des informations sur « la sexualité présente tout au long de la vie » et sur la loi relative à la protection des mineures. Enfin en 7H, 2 périodes y sont consacrées, dont une durant laquelle filles et garçons sont séparés. D'autres angles sont abordés tels que :

- La sexualité dans sa globalité physique, émotionnelle et psychique
- Les changements physiques et émotionnels liés à la puberté
- Le sentiment d'appartenance à son sexe biologique
- Les stéréotypes et mythes véhiculés par les médias
- Les services d'informations et d'aide existants

Les transports publics

Au cours de leur scolarité, les élèves reçoivent, durant une période, la visite d'un médiateur de CarPostal. Le but de cette rencontre est d'instaurer un dialogue entre un chauffeur de bus et de jeunes passagers. « C'est le seul moment où un chauffeur a du temps pour discuter sans être stressé par la route. Nous pouvons parler de nos expériences communes », souligne Dominique Rey-Mermet, médiateur CarPostal. C'est aussi l'occasion de rappeler quelques règles de comportements qui permettent d'éviter bien des accidents tels que mettre la ceinture, rester assis, ne rien jeter, ne pas hurler, ne pas se jeter sur le bus quand il arrive...

Les morsures de chien

Des études ont démontré que les enfants sont les premières victimes des morsures de chien ; blessés le plus souvent par un chien qu'ils connaissent. Un programme de prévention a été mis en place à l'intention des élèves de 3H. Il s'agit de leur apprendre, à travers des saynètes avec un animateur grimé en chien et avec des chiens bien réels (sans obligation pour les enfants ne le souhaitant pas de s'en approcher), les attitudes à adopter et les gestes à éviter.

Les premiers secours

Au cycle, les élèves ont droit à une approche aux premiers secours sur une période. Que faire en cas d'accident ? Quels sont les premiers réflexes à avoir ? Qui appeler ? Ces questions sont abordées tout en privilégiant les exercices pratiques. Les numéros d'urgence leur sont donnés et les premiers gestes pour sécuriser un site ainsi que réanimer un blessé leur sont montrés.

La circulation routière

Tout au long de leur scolarité, les élèves participent, au moins une fois par année, à un cours d'éducation routière. Les plus petits reçoivent leur petit triangle jaune à porter autour du cou et apprennent à traverser la route. En fin de 2H, ils devraient être à même de la traverser seuls et connaissent les mauvais comportements à éviter. En 5H et 6H, c'est en vélo qu'ont lieu les cours de prévention (maîtrise du vélo, équipement, parcours d'agilité, ...). Plus grands, leur est encore expliqué la place des engins assimilés à des véhicules dans la circulation (trottinette, skate, ...). Ils font également l'expérience d'un choc à 7 km/h grâce à l'utilisation d'une sorte de simulateur. Au cycle d'orientation, il est question plus précisément des différents permis qui leur deviennent accessibles (agricole et vélomoteur) ainsi que des conséquences des accidents de la route (physiques, psychologiques, financières).



Au cycle d'orientation, les élèves peuvent vivre en toute sécurité, les impressions vécues en réalisant des tonneaux avec la voiture. Ceinture de sécurité plus que recommandée ! © DR

comment obtenir une bourse d'étude?

par le Service social

Les étudiants et les apprentis peuvent adresser une demande de bourses et de prêts d'études au Canton ou à la Fondation Pestalozzi.

Auprès du Canton

L'Etat du Valais alloue des allocations, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation elle-même et le perfectionnement. Il peut également accorder une aide pour des recyclages professionnels. Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, une demande de bourses est conseillée.

Les documents y relatifs peuvent être téléchargés sur le site Internet du Canton du Valais. Les personnes qui auraient besoin d'un appui pour remplir ces documents peuvent contacter le Centre médico-social du vallon de la Printse au 027 289 57 14.



Délai pour la présentation des demandes:

- Jusqu'au 30 novembre pour les personnes commençant leur formation en automne;
- Jusqu'au 31 mars pour les personnes commençant leur formation au printemps.

Auprès de la Fondation

La Fondation Pestalozzi vient en aide aux jeunes âgés de moins de 35 ans qui habitent les régions montagneuses ou reculées de Suisse. Elle apporte un soutien financier sous forme de bourse ou de prêt sans intérêt. Si une demande de bourse cantonale a été faite et acceptée, la bourse Pestalozzi peut être demandée en complément.

Une bourse Pestalozzi est en générale accordée pour les formations de base à la fin de la scolarité obligatoire, au degré secondaire II (gymnases, écoles de culture générale, 10^e année d'école, préparation à la maturité professionnelle), pour les formations initiales (premier cursus de formation professionnelle) et pour les formations de master du 3^e cycle d'études.

La Fondation Pestalozzi cofinance les formations qui sont reconnues par la Confédération. La formation doit être à plein temps, d'une durée d'un an minimum, réalisée dans le cadre d'une institution publique d'enseignement ou d'un apprentissage commercial.



Les formations effectuées en cours d'emploi, les années d'échange à l'étranger, les cours à distance et les cours de préparation aux examens ne sont pas financés par la Fondation Pestalozzi.

Des prêts peuvent être accordés pour des perfectionnements basés sur une formation initiale comme la préparation à des maîtrises ou examens professionnels, des cursus visant des écoles supérieures. Dans ce cas de figure, un contrat, qui contient les conditions d'octroi et du remboursement du prêt ainsi que la durée du contrat, est établi.

Si vous souhaitez faire une demande de bourse Pestalozzi ou tout simplement vous informer davantage, prenez contact avec Valérie Guanella-Blecich, assistante sociale auprès du Centre médico-social du vallon de la Printse de Nendaz, au numéro 027 289 57 14 ou par e-mail: valerie.guanella-blecich@cmsr-shc.ch.

Délai pour la présentation des demandes: jusqu'au 12 octobre 2016.

animatrice socioculturelle en formation à Nendaz

Sabrina Babecki a été engagée à 60% par la Commune en qualité d'animatrice socioculturelle en devenir. Cette étudiante à la HES dresse actuellement un état des lieux de ce qui existe à Nendaz en termes d'animations.

Depuis le 1^{er} mars 2016, Sabrina Babecki partage son temps entre son bureau à la Commune de Nendaz et la HES à Sierre. Elle suit une formation en cours d'emploi en travail social, avec spécialisation en animation socioculturelle. Durant toute

la durée de ses études, soit jusqu'en juin 2019, elle travaillera à temps partiel pour la Commune de Nendaz. «Ma première mission est d'établir un état des lieux de tout ce qui existe à Nendaz en matière d'animations», révèle-t-elle.

Si elle vient de Loye, elle connaissait déjà Nendaz puisqu'elle y a donné durant quelques années des cours de danse. Elle est heureuse de constater qu'ici, il existe encore un grand nombre de sociétés locales et que, dans les villages, les voisins

se connaissent. « Je suis originaire de Bogota, une grande ville colombienne où il n'y a plus aucune cohésion sociale. Ce que j'aime dans mon métier, c'est d'encourager le vivre ensemble et de lutter contre l'isolement social d'une certaine partie de la population », souligne-t-elle.

A la rencontre des jeunes

Entre mai et juin, avec trois autres étudiants de la HES, elle a déjà mis sur pied des activités pour les 10-15 ans. « Il manque des animations pour cette tranche d'âge. Et comme les jeunes sont moins mobiles faute de permis de conduire, l'idée était d'aller à leur rencontre dans différents villages », explique la jeune femme.

Ainsi, une initiation au sport de combat a été mise sur pied à Haute-Nendaz ; une soirée cinéma a été proposée à Aproz ; une après-midi jeux/slackline

a eu lieu à Basse-Nendaz ; une bataille de bombes à eau a par ailleurs malheureusement dû être annulée à Baar par manque de chance avec la météo. Sabrina Babecki a été positivement surprise du nombre de participants : entre 20 et 35 à Basse-Nendaz et Haute-Nendaz ; environ 50 à Aproz.

A chaque fois, un temps a été pris pour leur demander quels étaient leurs besoins et envies en termes d'animations. « Une animatrice socioculturelle ne fait pas des projets à la place des citoyens, mais avec eux. Il s'agit de mobiliser les ressources existantes et d'aider les personnes à mener à bien leurs propres projets », précise-t-elle encore.

Contact

Sabrina Babecki
Téléphone : 078 648 53 93
Email : sabrina.babecki@nendaz.org



Sabrina Babecki. © DR

Des propositions de projets ou d'activités ? N'hésitez pas à la contacter !



l'aide à la famille versée automatiquement

Depuis 2012, la Commune de Nendaz octroie, une fois par année, à chaque famille habitant sur son territoire, 350 francs par enfant de moins de 18 ans.

Aucune démarche n'est nécessaire pour se voir attribuer cette aide. Ceux qui l'ont déjà touchée en 2015 la recevront entre le mois d'octobre et le mois de novembre 2016. Pas besoin de remplir un quelconque formulaire : votre dossier est mis à jour automatiquement ; si vous avez vécu la naissance d'un nouvel

enfant avant le 31 juillet 2016, il sera d'office pris en compte. Une lettre sera envoyée aux nouveaux arrivants pour qu'ils fournissent leurs coordonnées bancaires en vue du versement. L'année dernière, 588 ménages ont bénéficié de cette aide. La commune comptait alors 1047 mineurs.

Nouvelles coordonnées bancaires

Si cette aide est versée chaque année de manière automatique, nous vous serions tout de même reconnaissants de nous avvertir si vous avez changé récemment de coordonnées bancaires. C'est notamment le cas de toutes les personnes ayant un compte à la Raiffeisen de Nendaz.



un contrat qui tourne en amitié

Il y a presque une année l'action « Mairaines-parrains culturels » a été lancée dans notre commune. Plusieurs Nendards se sont depuis proposés comme personne de contact pour de nouveaux arrivants et des liens se sont tissés. Soraya Fournier a ainsi rencontré sa « filleule » Sara Gonçalves. Témoignage.

Elles se retrouvent dans un café vers 17h. Elles se font la bise, boivent un verre en papotant. Elles ont tout de deux amies contentes de partager un moment après une journée de travail. Mais voilà encore quelques mois, Soraya Fournier et Sara Gonçalves ne se connaissaient pas. Leur rencontre,

elles la doivent au projet « Mairaines-parrains culturels » qui cherche à mettre en relation des habitants de la région avec des nouveaux arrivants.

Une belle rencontre

Soraya et Sara se sont ainsi engagées à participer à cette action durant une

année. Pour autant les termes du contrat sont très flexibles. Pas question d'y fixer le nombre de rendez-vous mensuels. A chaque paire « filleul-parrain » de s'entendre sur un mode de fonctionnement. « Entre nous, tout s'est fait très spontanément. Nous nous écrivons des messages. Nous



Soraya Fournier et Sara Gonçalves se rencontrent régulièrement. © Sonia Déléze

essayons de nous voir environ une fois toutes les deux semaines, plutôt en fin de journée. Nous discutons de tout et de rien, c'est très fluide», se réjouit Soraya.

A chacun sa motivation

Chacune avait sa propre motivation avant de se lancer dans cette aventure. Sara cherchait à perfectionner son français et à rencontrer des personnes hors du cercle des expatriés portugais. Même si elle s'exprime bien, elle trouve qu'il est très important de maîtriser parfaitement la langue de son pays d'accueil. Elle est contente lorsque Soraya corrige avec douceur ses fautes de vocabulaire ou de grammaire. «J'ai encore honte de parler en français», dit-elle. Et Soraya de la reprendre gentiment : «On dit plutôt que l'on se gêne ou que l'on n'ose pas. C'est pas vraiment de la honte.»

Soraya, elle, explique simplement «aimer les gens et les différences». Et puis elle se trouve un point commun avec Sara qui la rend certainement plus sensible à la thématique de l'intégration : «Je suis aussi étrangère à la base, algérienne plus précisément, même si j'ai toujours vécu en Valais.»

A noter que le «parrain culturel» peut aussi parfois jouer le rôle de «facilitateur» en apportant son aide en cas de questions administratives sans pour autant accomplir lui-même les démarches. Sara n'en a cependant pas exprimé le besoin, elle qui avait déjà un permis de séjour, un travail et une bonne connaissance du français.

Des moments conviviaux

Outre quelques cafés, les deux femmes ont également déjà partagé un souper avec leurs conjoints respectifs. Elles ont aussi visité ensemble l'exposi-

tion «Je me sens d'ici – Tu es de chez nous» à la Tour Lombarde de Conthey sur invitation de la coordinatrice du projet «Marraines-parrains culturels». En tant que participantes, elles reçoivent en effet parfois par email des propositions de sorties. «Prochainement, nous allons essayer d'aller ensemble au cinéma. Nous aimerions partager davantage d'activités mais nous travaillons toutes les deux et avons des horaires pas toujours compatibles», souligne Soraya.

Dans quelques mois, le contrat les liant expirera. «Mais je pense que nous continuerons de nous voir hors de ce cadre. Une amitié est en train de naître entre nous», assure Soraya. Des dires corroborés par Sara tout sourire : «Je serai toujours sa filleule.»

Soraya n'exclut pas de réitérer cette expérience l'année prochaine avec une nouvelle personne. Quant à Sara, elle la conseille sans hésiter à tous nouveaux arrivants.

Intéressé à devenir marraine ou parrain culturel ?

Rien de plus simple, il vous suffit de prendre contact avec Mélanie McKrory, coordinatrice pour la Commune de Nendaz, au 027 289 56 06 (uniquement les mardis et mercredis) ou par email : melanie.mckrory@nendaz.org.

les communautés étrangères se présentent au marché

Pour la seconde année consécutive, la Commune invite des représentants de communautés étrangères présentes à Nendaz à tenir un stand au marché.

L'expérience s'était en effet révélée très positive. Elle met en exergue la diversité culturelle de Nendaz, une vraie richesse. Pour les personnes y participant, elle permet de contribuer activement à la vie locale et de tisser des liens. De plus, il s'agit d'une plus-value pour le marché. Les communautés étrangères proposent en effet une animation et des plats typiques de leur pays d'origine.



Un groupe folklorique portugais a animé le marché en fin de journée. © DR

Cette année, les Portugais de Nendaz ont tenu un stand le 6 juillet, soir d'ailleurs de la victoire de leur équipe en demi-finale à l'Euro 2016. L'ambiance était donc garantie ! Ils ont concocté toute une série de spécialités culinaires et ont invité un groupe folklorique.

Le 20 juillet, c'était au tour des Serbes de Nendaz. Leurs spécialités culinaires ont tout particulièrement été appréciées.

Pour rencontrer les Italiens et les Anglais de Nendaz, rendez-vous respectivement les 10 et 17 août prochains ! A noter que le Marché nendard a lieu en station tous les mercredis jusqu'au 17 août de 15h à 22h.

Retrouvez des photos de ces événements sur www.nendaz.org/event-images.



Une grande variété de plats sucrés et salés étaient proposés sur le stand de la communauté portugaise. L'occasion de découvrir des saveurs inconnues. © DR



■ Les visiteurs du marché ont pu déguster de bons plats serbes. © Mélanie McKrory



envie de mieux maîtriser la langue française ?

Plusieurs cours de français sont organisés dans notre district à l'intention des personnes de langue maternelle étrangère.

La maîtrise de la langue reste l'un des critères fondamentaux d'intégration. Les communes d'Ardon, Vétroz, Conthey et Nendaz offrent des cours de français aux adultes migrants. Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des quatre communes, peuvent suivre un cours par semaine d'une heure trente. Du lundi au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). Les cours ont lieu majoritairement en soirée (de 19h30 à 21h) dans les centres scolaire des communes précitées.

Deux cours de niveau moyen sont organisés dans notre commune et

débuteront le 5 septembre 2016 ; le premier cours aura lieu le **lundi de 19h30 à 21h à l'école de Haute-Nendaz** ; le second à **l'école d'Aproz le lundi de 19h30 à 21h**. D'autres cours seront donnés dans le district et ouverts aux habitants de Nendaz. Le programme peut être consulté sur www.nendaz.org/cours-francais.

Ces cours se veulent accessibles financièrement aux personnes n'ayant pas les moyens de participer à l'offre de cours ordinaires. Pour la période 2016/17, le coût de l'inscription annuelle est fixé à 70 francs auxquels s'ajoutent CHF 50.- pour le matériel (livres).

Registration inscrição регистрация
注册 Реестрация registrazione kayit

Une attestation sera donnée à la fin de l'année à tous les élèves ayant suivi régulièrement le cours.

Pour s'inscrire, imprimez le formulaire d'inscription sur www.nendaz.org/cours-francais ou contactez **Cynthia Epiney** par téléphone au **027 345 37 85** (les lundis et mardis) ou par mail cynthia.epiney@vetroz.ch

Apprendre le Français
learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek
imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка
aprender francés

les petits lecteurs explorent le monde

En parallèle aux animations de la bibliothèque, des ateliers « Petits lecteurs » seront proposés autour de la thématique du multiculturalisme. Tous deux sont gratuits.

La déléguée régionale à l'intégration Sarah Gaist, en collaboration avec la Commune de Nendaz, met sur pied cet automne, des animations « Les Petits lecteurs explorent le monde ». Le concept de base reste le même (voir encadré). La particularité est d'axer les livres et activités autour d'un pays spécifique. Les parents et enfants sont ainsi invités à découvrir ensemble d'autres cultures.

Les dates

- « Les petits lecteurs explorent le monde » :
 - 21 octobre et 23 décembre à 9 h 30 à la bibliothèque de Basse-Nendaz
 - 23 septembre et 25 novembre à 9 h 30 à la salle du Praplan à Haute-Nendaz (chemin du Praplan 24)

- « Les petits lecteurs » :
 - 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre à 9 h 30 à la bibliothèque de Basse-Nendaz.

Qu'est-ce que « Les petits lecteurs » ?

C'est un atelier gratuit proposé aux enfants âgés entre 0 et 4 ans accompagnés d'un de leurs parents (ou plus largement d'un adulte). On y écoute des histoires, on y rencontre des copains, les grands peuvent y échanger et on y partage un petit goûter.



Les livres, un moyen de découvrir le monde en s'amusant. © Aline Fournier

limiter le nombre de chats errants

Suite à de nombreuses plaintes reçues relatives à la présence de chats errants, la police municipale rappelle quelques règles simples à respecter.

Les chats errants peuvent véhiculer certaines maladies. Mais surtout, lorsqu'une colonie prend de l'importance, elle cause des nuisances non négligeables au voisinage. Il est donc important d'agir en amont pour éviter leur prolifération.

Légalement, selon l'article 25 de l'ordonnance sur la protection des animaux,

«le détenteur d'animaux doit prendre les mesures que l'on peut raisonnablement exiger de lui afin d'empêcher une reproduction excessive de ses animaux».

Le détenteur est ainsi prié d'identifier clairement son (ou ses) chat(s) à l'aide d'un signe distinctif tel un collier et de procéder à leur castration ou stérilisation.

A noter qu'est considéré comme détenteur, celui qui s'en occupe durablement. Concrètement, cela signifie donc que les personnes qui nourrissent des chats errants en deviennent responsables et détenteurs au sens de la loi.



Les chats sont d'agréables animaux de compagnie. Mais à l'état sauvage, ils peuvent être source de déprédations. © Sonia Déléze

résultats du concours « un slogan pour Nendaz »

Dans notre édition de décembre 2015, un concours avait été lancé autour du thème «Un slogan pour Nendaz». Un grand merci à tous les participants!

Que représente Nendaz pour vous? Exercice difficile que de se risquer à répondre à cette question sous la forme d'un slogan de moins de 50 caractères. Plusieurs d'entre vous s'y sont risqués. Un grand bravo à tous!

Les gagnants sont:

1^{er} prix: **Eden Alpin**

Patricia Mayoraz (CHF 150.- au restaurant Le Mont-Rouge)

2^e prix:

Touchez l'azur

Yves Robitaille
(CHF 100.- au restaurant Le Mont-Rouge)

3^e prix:

Nendaz l'idyllique

Henri Trolliet
(CHF 100.- au restaurant Le Mont-Rouge)

Les gagnants ont été désignés par un jury et avisés personnellement. Tout recours par voie juridique est exclu, ainsi que toute correspondance relative au concours.



les métiers du tourisme: chef cuisinier

Il fait vibrer les papilles de tous les gourmets qui pénètrent dans son restaurant. Bien qu'un chef cuisinier reste souvent en coulisse, ses petits plats ont un impact direct sur le quotidien et l'expérience des hôtes dans notre station.

Comment mieux terminer sa journée dans notre région que par un excellent repas dans un cadre somptueux? Eh bien, c'est exactement ce que pourrait penser n'importe lequel de nos hôtes! A Nendaz, ceux-ci ont d'ailleurs l'embarras du choix; entre cuisine mexicaine, traditionnelle, française, ... plus de 30 restaurants sont prêts à satisfaire leur moindre désir.

L'indispensable du cuisinier

La clé du succès de tous restaurants réside bien dans le fait de savoir se distinguer des autres, notamment par sa façon de cuisiner. Selon Loris Lathion, chef du Mont-Rouge, si ses clients choisissent son restaurant c'est avant tout pour vivre une expérience: «Je ne pense pas que les gens viennent pour un plat, mais plutôt pour une cuisine, une manière de faire. Je pense que c'est un peu égal de savoir si on va manger du bœuf ou du veau, mais plutôt la manière dont ceux-ci sont préparés». Aussi, il est important pour un chef de se renouveler pour ne pas se lasser ni laisser ses convives. «C'est important de pouvoir renouveler ce que l'on fait. D'ailleurs, c'est pour ça que ma carte change aussi souvent. Je pense que je suis l'un des chefs qui la modifie le plus souvent en Valais», souligne le chef du Mont-Rouge.



Loris Lathion peaufinant l'un de ses plats. © DR

Privilégier le « fait maison »

Egalement, les hôtes recherchent la qualité dans les restaurants qu'ils fréquentent. Loris Lathion va même plus loin en affirmant que l'important de nos jours est la vraie cuisine. Mais qu'entend-il par-là? «La vraie cuisine, c'est tout simplement «le fait maison». Quand on fait une sauce, on achète des os de veaux, on les fait mijoter. On prépare nous-même les bouillons de légumes, de poulet, ... on privilégie le «maison» et les produits frais locaux dans la mesure du possible.»

Les difficultés

La plus grande difficulté dans le métier de cuisinier est bel et bien les horaires. Loris Lathion précise: «Je passe plus de temps avec mes collaborateurs qu'avec ma famille. Et ça c'est dur.» Etre chef de cuisine demande donc une grande flexibilité. Il faut être prêt à travailler durant les week-ends et les fêtes. Il faut accepter une vie en décalé de celle des autres. Cela engendre aussi des avantages, comme l'explique le chef du Mont-Rouge: «Comme on vit un peu

à l'envers, on a des vacances quand personne ne les a. Du coup, ça coûte moins cher, les plages sont désertes et ça, c'est aussi sympa.»

Les qualités requises

Pour devenir chef de cuisine, il y a une qualité qui prime : aimer boire et manger. Pour Loris Lathion, il faut savoir être un bon vivant, sinon cela se ressent dans sa cuisine. La résistance au stress est également un élément primordial, tout comme savoir se donner à 100% pendant les coups de feu. Finalement, il faut être prêt à ranger sa vie sociale de côté pour s'en créer une dans ce milieu-là, avec ses clients et ses collaborateurs. « Typiquement », explique Loris Lathion, « si on aime faire du sport en équipe, il faut accepter d'arrêter. On ne peut pas jouer au foot, au hockey, ... ou aimer aller voir les matchs du FC Sion le weekend parce que c'est justement là qu'on travaille. »

Loris Lathion en quelques mots

Son parcours

Après son école obligatoire, Loris Lathion effectue un apprentissage de cuisinier à Zermatt dans les hôtels Seiler. Il effectuera ensuite la patente de cafetier restaurateur dans le but de reprendre le restaurant de ses parents. Cela fait maintenant 18 ans qu'il est le chef du Mont-Rouge. Aujourd'hui son restaurant possède 15 points au Gault et Millau.

Son expérience

Son premier poste de travail, Loris Lathion le décroche dans l'un des hôtels Seiler. A 19 ans, il travaille quelques mois à Corin chez le chef Didier de Courten qui reste, selon lui, le plus grand chef du Valais. « Déjà à l'époque, Didier de Courten possédait deux étoiles au Michelin et était certainement la meilleure table du canton », affirme le chef du Mont-Rouge. Loris Lathion effectue ensuite son service militaire, toujours en tant que cuisinier. A la fin de celui-ci, il part en Irlande, plus précisément dans un petit village de pêcheur nommé Kinsale, pour y exercer son métier d'une part, mais également pour y apprendre l'anglais. A 21 ans, Loris Lathion revient à Nendaz, station qu'il n'a plus quittée depuis. Alors qu'il commence comme chef de cuisine au Mont-Rouge en 1998, il en devient le patron en 2003.

Ce qu'il aime dans ce métier

Il aime avant tout les rencontres et les gens qu'il a la chance de côtoyer. « Être chef cuisinier est un métier convivial », souligne Loris Lathion. Bien que cela reste un métier difficile, les rencontres avec des personnes du monde entier, surtout de par la location de son restaurant en station, font que ce métier lui ouvre bien des horizons.

Devenir chef cuisinier

Il n'existe pas de formule magique pour devenir chef cuisinier. Bien que certains soient autodidactes, l'idéal est d'effectuer un apprentissage, soit un CFC de cuisinier. Pour avoir son propre établissement, il est ensuite obligatoire de faire une patente de cafetier restaurateur.

Nendaz en questions

par Mélanie Dubois

Saviez-vous qu'il existe un outil magique pour se renseigner sur tout ce qui nous intéresse sur Nendaz ? A vrai dire, sur tout ce qui nous intéresse en Valais ! ?

Cet outil est bien sûr informatique et rassemble les compétences de plusieurs personnes en coulisses. Le résultat est passionnant. En 72h, la Médiathèque du Valais s'engage à répondre à n'importe quelle question que vous vous posez. Ce service est simple, gratuit et il référence avec précision ses sources.

Nous avons testé l'outil. Nous avons posé une question concernant un élément central de notre patrimoine nendard : le Moulin du Tsâblo à

Haute-Nendaz. Voici dans l'encadré la réponse que nous avons reçue.

Les collaborateurs de la Médiathèque ont pu profiter des connaissances « encyclopédiques » d'Yvan Fournier, enseignant au cycle d'orientation de Nendaz et vice-président de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN), mais aussi des recherches généalogiques de Paul Bourban. Cette plateforme est accessible en tout temps, profitez-en.



« Pouvez-vous nous donner des indications historiques à propos du moulin du Tsâblo ? ». Réponse sur la plateforme « Nendaz en questions » © ASPN

A travers le site Valais-en-questions, la Médiathèque centralise et diffuse ce qui pourrait se perdre à jamais...

Rendez vous sur
www.valais-en-questions.ch ou
www.nendaz.org/questions

Sujet concerne

Moulin du Tsâblo, Haute-Nendaz

Question

Pouvez-vous nous donner des indications historiques à propos du moulin du Tsâblo ?

Notre réponse

Le torrent du Tsâblo a donné son nom au moulin éponyme, mais plusieurs moulins connus se sont succédé le long de ce torrent. Sur quelques centaines de mètres, entre Haute-Nendaz et Sornard, on trouvait quatre moulins, un foulon, une scierie, et une tannerie.

C'est dans ce microcosme économique que s'insérait le Moulin du Tsâblo. On ne sait rien de ses origines, le premier meunier connu est Jean-Bernard Bourban qui meurt vers 1830. Il est encore jeune et a sept garçons en bas âge. Il faut attendre vingt ans pour que Jean-Pierre le cinquième de ses fils reprenne l'exploitation du moulin. Il y ajoute un foulon pour le broyage des pommes, des poires, des noix etc. En 1889, l'exploitation est reprise par Jean-Pierre Délèze, mari de Philomène-Marie Bourban, fille du meunier précédent. Une affaire qui reste donc dans la même famille.

Histoires et anecdotes

Selon Paul Bourban, en novembre 1895, deux enfants – Antoine et Jean-Barthélemy Bourban (24.8.1884 – 20.11.1895) – en l'absence de leurs parents s'amuse à se faire peur près du moulin en mouvement. Le plus jeune âgé de 13 ans, se laisse prendre la main entre 2 roues d'engrenage qui prit le bras, puis une partie de la poitrine. Le volume d'eau étant peu considérable, le moulin s'arrêta par cette difficulté. Le malheureux Jean-Barthélemy rendit son dernier soupir (*voir Feuille d'Avis de Lausanne du 23 novembre 1895*).

Dans son ouvrage, Rose-Claire SCHUELE nous apprend qu'au début du 20^e, Benjamin Fournier aurait exploité du granit pour le moulin du Bourbanden à la Crête du Chaèdo. Il aurait tiré profit d'un bloc erratique.

En 1906, on construit une boulangerie en annexe au moulin du Tsâblo. Peu après, le doyen Jérôme Bourban, curé de Leytron, fait ériger une bâtisse en maçonnerie qui insère le moulin dans ses soubassements.

En 1924, selon Henri Michelet, les 7,5 chevaux-vapeurs de la scierie Favre à Beuson sont rachetés par le «complexe scierie-moulin-batteuse» du Tsâblo à Haute-Nendaz.

La route construite en 1925, passe au ras des façades du moulin, on enlève les lavoirs, un petit moulin en amont, et on déplace le foulon qui demeurera longtemps adossé au flanc de la bâtisse, inerte.

En 1925 toujours, on comptait selon une statistique de l'Etat du Valais, 2 usines hydrauliques à Haute-Nendaz, soit :

- celle de Délèze Jean-Pierre, Haute-Nendaz, 2 ch. de puissance durant le temps d'exploitation, moulin et scierie ;
- celle de Bourban Denis, Haute-Nendaz, 2 ch., moulin et scierie

En 1932, Jérôme Délèze, de Jean-Pierre, s'installe comme meunier au moulin du Tsâblo, mais en 1935, le moulin s'arrête définitivement. Heureusement, on mure tous les accès au mécanisme, ce qui le préserve de déprédations.

Mais la boulangerie est toujours fonctionnelle, preuve en est cet accident survenu le 15 novembre 1936. La Feuille d'Avis relate qu'« Au plafond du local se trouvait une perche, laquelle soutenait une vieille bascule à crochets et ressort qui servait de barre de reck. Un jeune – Maurice Bourban (27.11.1919-18.10.1956) – s'y accrocha par les pieds puis abandonna la barre de ses mains. En dressant son corps à la position renversée, le visage vint friser les crochets de l'ancien appareil de pesage. La lèvre supérieure s'y accrocha et la pointe du crochet pénétra sous la peau et dans l'une des narines, perforant jusqu'à proximité de l'œil, pour en ressortir perçant l'os du nez et la joue. Comme le jeune homme se débattait, la peau de la joue et la lèvre se déchirèrent et il retomba à terre, libéré de son supplice, mais affligé d'une longue balafre de l'œil à la bouche».

La reconstruction

En 1984, lors de la correction de la route cantonale à la sortie du village, sur le torrent du Tsâblo, le moulin fut entièrement détruit. On procède alors à la récupération du mécanisme, des meules et des pièces essentielles. Tout ce matériel appartenait à la famille Délèze de la Crettaz, représentée par Francis Délèze, qui le mit à disposition d'une éventuelle fondation en vue d'une reconstruction. Cette idée n'a jamais été abandonnée, mais malgré quelques tentatives rien n'est fait. Le temps passe et le matériel se détériore.

En 1996, grâce à la création de l'Association pour la Sauvegarde du patrimoine Nendard, le projet est réactivé. On profite d'un taux de chômage élevé pour effectuer les premiers travaux de réfection, en programme d'occupation.

La situation économique s'étant heureusement rapidement améliorée, il a fallu trouver autre chose que les chômeurs.

Avec l'aide de nombreux sponsors, un prêt LIM sans intérêt et l'aide de la Commune de Nendaz, ainsi que l'aide de nombreux bénévoles, le moulin a pu enfin être reconstruit.

En 2003, on inaugurerait non pas un vieux moulin, mais un moulin neuf à l'ancienne.

Pour rédiger cette réponse, de nombreux ouvrages et articles de journaux disponibles à la Médiathèque Valais ont été consultés (voir bibliographie ci-dessous), et nous avons contacté l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard.

Orientations bibliographiques

- Rose-Claire SCHUELE, Les vouivres dans le ciel de Nendaz, 2011, p. 286
- MICHELET Henri, Jalons dans l'histoire de Nendaz, 1995, p. 37
- LATHION Albert, Miettes de patrimoine, bouchées de bonheur, 2012, p. 130
- Feuille d'Avis de Lausanne, 23.11.1895, p. 11
- Nendaz-Panorama, n° 81, juillet 2002, p. 33
- Le Nouvelliste, 2.11.2004, p. 19

les jeudis du patrimoine: les témoins du 20^e siècle

par **Yvan Fournier**

En septembre, dans le cadre des manifestations du 20^e anniversaire de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN), le comité s'est décidé de mettre sur pied une sorte « d'enquête de terrain ».

Le but de cette démarche? Inventorier quelques activités en passe de disparaître, rencontrer de leur vivant des témoins qui seront d'accord d'être filmés, afin de conserver un témoignage direct de leur passé, des changements survenus au 20^e siècle.

Depuis plusieurs années, l'ASPN récolte des photographies et/ou des objets, mais ceux-ci s'avèrent inutiles si on ne les met pas en contexte, si on ne les fait pas revivre à travers des explications, des témoignages.

La Cöbla du Patouè de Nînde, de son côté, continue à conserver des témoignages qui reprennent plusieurs aspects de notre passé, mais aussi du quotidien actuel. Et l'ASPN aimerait reprendre ce mode de faire et réaliser des témoignages en français.

Que vous ayez envie de prendre la parole (dans ce cas, contactez auparavant la personne de contact citée ci-dessous) ou simplement d'assister aux témoignages, rendez-vous dans les villages suivants :

- Jeudi 1^{er} septembre :
Baar (18h30 au Café Le Bargeot)
- Jeudi 8 septembre :
Aproz (18h30 au Café d'Aproz)
- Jeudi 15 septembre :
Basse-Nendaz
(18h30 au Café de la Place)
- Jeudi 22 septembre :
Beuson (18h30 à la salle
Chanson de la Montagne)
- Jeudi 29 septembre : Clèbes
(18h30 au Café de Clèbes)

Si de nos jours, Internet et ses outils extraordinaires fournissent des moyens modernes à la transmission

orale, il n'en reste pas moins que notre devoir de mémoire passe par un maillon essentiel : le témoin.

Aussi, si vous avez assisté à un événement particulier, si vous voulez témoigner d'un usage qui se perd, raconter votre vie de tous les jours, appelez-nous. Personne de contact Philippe Carthoblaz au 079 263 03 68.

D'autre part, si vous voulez être informés des activités de l'ASPN, inscrivez-vous sur notre site www.patrimoine-nendaz.ch ou envoyez-nous un petit mot à ASPN - CP 8 - 1996 Basse-Nendaz. A bientôt et merci pour votre soutien !



Récolte de fraises. © ASPN



François dans sa framboisière à Basse-Nendaz. © ASPN



Récolte de blé à Clèbes. © ASPN



dernière œuvre de Gottfried Honegger dévoilée à Nendaz

C'est en présence des filles de l'artiste et de personnalités du monde artistique qu'un drap rouge est tombé samedi 11 juin sur l'esplanade de l'église de Haute-Nendaz, laissant apparaître «Vision», une œuvre spécialement imaginée par l'illustre artiste suisse pour Nendaz.



De gauche à droite : Pierre-Alain Clavien, Léonard Giannada, Nadine Venetz ainsi que Bettina Egger et Cornelia Hesse (les filles de Gottfried Honegger). © Sonia Déléze

Gottfried Honegger aurait eu 99 ans le lendemain de cette inauguration. « Il se réjouissait de venir à Nendaz à cette occasion », a souligné Pierre-Alain Clavien, professeur à l'hôpital universitaire de Zürich, qui passe régulièrement ses vacances dans notre région depuis l'âge de 5 ans. C'est par l'intermédiaire de ce dernier, qui a tout d'abord été son médecin, avant de devenir son ami, que le sculpteur a fait don de ce qui devait devenir sa dernière œuvre à la Commune de Nendaz. « Il a fait cette pièce pour ce lieu, il s'en est inspiré », a encore précisé Pierre-Alain Clavien, qui s'est plu à faire revivre son ami à travers ses textes et différentes anecdotes. Il a ainsi décrit un homme engagé et naïf qui « espérait créer un tableau ou une sculpture qui ferait prendre conscience de l'importance

de la vie ». Il a également rappelé que le centre Pompidou à Paris lui avait consacré une rétrospective, « un grand honneur offert qu'à peu d'artistes de leur vivant ».

Hommage de Gianadda

Léonard Gianadda, de la Fondation portant son nom, a également rendu hommage à Gottfried Honegger. « Il y a 25 ans déjà, il exposait dans le jardin de notre Fondation aux côtés de grands noms comme Tinguely ou Giacometti. C'est dire son envergure déjà à l'époque », s'est-il souvenu. Il s'est réjoui que Nendaz « donne une place de cette importance à un artiste de cette importance ».

« C'est une œuvre majeure pour Nendaz, une chance pour notre Commune d'avoir été choisie pour accueillir cette



Le drap rouge est tombé dévoilant l'œuvre de l'artiste suisse. © Sonia Déléze

création. C'est ainsi que les élus de Nendaz la reçoivent, conscients de sa valeur artistique et sociale», a relevé Nadine Venetz, conseillère communale en charge de la commission «Sport, animation et culture». Elle a rapporté les paroles de Gottfried Honegger qui avait affirmé que «la beauté du site valaisan justifie une œuvre aérée et colorée».

Etaient notamment également présents à cette inauguration Hansjörg Wyss, président de la Fondation Beyeler, et Bruno Loire maître verrier qui a travaillé cette œuvre sur les instructions d'Honegger.

Quelques mots de ses filles

Les derniers mots sont cependant revenus aux filles de l'artiste, Bettina Egger et Cornelia Hesse. Avec émotion mais aussi avec humour, elles ont livré quelques histoires touchantes sur leur père. «Il n'aimait pas l'école. Du coup, nous n'avons pas été beaucoup à l'école mais il nous a donné la possibilité d'apprendre ce qu'il faut», ont-elles expliqué en se remémorant les discussions animées autour de la table avec de nombreux artistes en invités parce qu'il «était comme

un aimant; il y avait toujours beaucoup de monde autour de lui». Et de conclure: «Pour lui, une œuvre n'est pas seulement un objet, mais aussi un véhicule pour apprendre à regarder. Cette œuvre offerte, il espère qu'elle permettra de changer quelque chose dans la perception des gens en regardant ces belles montagnes. C'est un point d'où regarder et découvrir de nouvelles choses.»

La sculpture «Vision», offerte à Nendaz, est installée et restera visible sur l'esplanade de l'église de Haute-Nendaz. Elle est sublimée lorsqu'elle est traversée par les rayons du soleil. Une exposition regroupant une trentaine d'œuvres de l'artiste a été présentée au Nind'Art du 11 juin au 10 juillet dernier.



L'œuvre de Gottfried Honegger quelques jours après l'inauguration baignée de soleil. © Sonia Déléze

la crèche du P'tit Bec officiellement inaugurée

C'était jour de fête le mercredi 22 juin dernier à la crèche du P'tit Bec. Autorités, membres de l'équipe éducative, parents et bien sûr enfants se sont retrouvés pour inaugurer les locaux récemment agrandis et refaits à neuf.

«Le sourire des enfants lors de ma première visite efface toutes les difficultés rencontrées». L'heure était à la satisfaction du travail bien accompli pour Michel Fournier, conseiller communal et président de la commission «Jeunesse et formation» qui gère le P'tit Bec. Il a retracé l'historique de la crèche et surtout du projet d'agrandissement. Si en 1987, elle était en main de l'Ecole suisse de ski pour accueillir les petits touristes, puis en 1999 s'est ouverte à tous sur initiative privée, elle a été reprise par la Commune en 2002.

Il était question de trouver une solution pour gagner de l'espace dès 2012. Il a fallu cependant attendre que la commission «Jeunesse et formation»



Plusieurs salles sont réservées à la sieste des petits. © Sonia Déléze

remplace le comité en place, que l'idée de la construction d'un second chalet apparaisse et que les coûts



Le sous-sol des chalets a été aménagé, un gain de place important!

© Sonia Déléze

soient revus à la baisse pour que le projet puisse être validé par le Conseil communal le 11 septembre 2014.

Un joli cadeau

En 2015, les enfants et les personnes les encadrant, après une année passée dans les locaux de la cure de Haute-Nendaz, ont reçu un cadeau de Noël anticipé, découvrant les lieux fin novembre. La nouvelle structure permet d'accueillir 40 enfants au lieu de 18. Elle est surtout plus spacieuse, lumineuse et conviviale.

«Au départ, nous ne pouvions que rêver à ce qu'allait être notre nouvel outil de travail. Aujourd'hui, il est là devant nous, magnifique, fonctionnel et permettant d'offrir aux enfants des moments de partage, de découvertes, d'apprentissages et de rigolades», s'est réjouie la directrice Claudine Mayoraz.

Découvrez les photos de cette inauguration sur www.nendaz.org/event-images.



La partie officielle a été agrémentée par Françoise Bourban et ses contes ainsi que par la chorale Méli-Mélo et ses chansons. © Sonia Déléze

un loto spécialement pour les enfants

La ludothèque de Nendaz organise un loto des enfants, le dimanche 25 septembre, à 16 h, dans la salle de gymnastique de Haute-Nendaz.

Comme chez les grands, des numéros seront criés, des chiffres sur les cartes tracés, des « coups de sac » nerveusement lancés, des joyeux « cartons » timidement bafouillés ou au contraire presque hurlés. La différence, c'est juste que les lots, surtout des jeux et jouets, seront bien plus rigolos ! Les petits chanceux pourront eux-mêmes choisir parmi des piles de 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e lots.

Six séries seront proposées, pour une durée totale de l'événement estimée à environ 1 h 30 (une petite pause est prévue au milieu). La série royale, elle, fait d'ores et déjà rêver les petits joueurs. A gagner : une journée à Europa-Park avec Buchard Voyage, un vol RealFly, un abonnement Télé-nendaz, un Sportpass et un bon de location chez Neige Aventure ! A noter qu'un tirage au sort des abonnements,

vendus CHF 15.-, sera également effectué pour remporter des bons Raiffeisen.

Personne ne repartira les mains vides puisqu'un petit présent de consolation sera donné à chaque participant.



Les enfants joueront au loto comme les grands ! © Lud'Oasis

Lud'Oasis ouvre ses portes le 5 septembre

La ludothèque a pris quelques semaines de vacances durant l'été.

Elle ouvrira à nouveau ses portes le 5 septembre 2016.

Ses horaires n'ont pas changé : lundi-jeudi-1^{er} mercredi du mois, de 16 h à 18 h 30.

récompensés pour leur talent

La cérémonie de remise des mérites et distinctions a eu lieu le 20 mai dernier à la salle polyvalente de Haute-Nendaz. L'occasion de se rendre compte que notre commune abrite bien des sportifs, musiciens et chanteurs qui excellent dans leur spécialité.

19 distinctions sportives (14 individuelles et 5 en équipes) et 3 distinctions culturelles ont été distribuées par Nadine Venetz, conseillère communale en charge de la commission «Sport, animation et culture».

La troupe «Si on chantait» s'est vue décerner un mérite culturel. Elle réunit une vingtaine de chanteurs amateurs, a réalisé cinq spectacles depuis dix ans et reversé CHF 110'000.- à diverses associations. Au fil des années, la qualité de ses prestations s'est bonifiée ; du simple concert, elle est arrivée à proposer des spectacles aux allures de comédies musicales. Ne ratez pas leur prochain spectacle, «Hôtel de la plage», du 11 au 13 août, à 20h, à la salle de la Biolette de Basse-Nendaz.

Le mérite spécial 2015 a été attribué au Passeport Vacances de Nendaz qui a fêté ses 10 ans d'activités et dont les bénévoles s'investissent considérablement pour offrir une semaine de découvertes, de sport et d'amitié aux

enfants et jeunes de la commune. Cet investissement implique beaucoup de stress et de responsabilités.



Grâce aux bénévoles du Passeport Vacances de Nendaz, les enfants de la 3H à la 8H se voient proposer toute une série d'activités durant une semaine en été. © Commune de Nendaz



Hilaire Fournier, président de «Si on chantait», troupe qui a reçu un mérite culturel pour ses spectacles de qualité et sa générosité. © Commune de Nendaz

Distinctions sportives individuelles

Lathion Aline, Natation
Charbonnet Laetitia, Tennis
Fournier Catherine, Athlétisme
Guntern Noémie, Athlétisme
Gmur Thomas, Athlétisme
Masserey Martin, Athlétisme Fond
Mariéthoz Grégory, Lutte suisse
Métrailler Clément, Escrime
Amacker Richard, Ski freeride
Glassey Maxime, Ski alpin
Glassey Lucie, Ski alpin

Masserey Clara, Ski alpin
Fournier Illan, Ski alpin
Schaller Léna, Ski alpin

Distinctions sportives par équipe

Ski Club Arpettaz, Ski alpin
BC Nendaz Nendaz 3, Badminton
BC Nendaz Nendaz 4, Badminton
HC Sion-Nendaz 4 Vallées Juniors A,
Hockey sur glace
HC Sion-Nendaz 4 Vallées Novices A,
Hockey sur glace

Distinctions culturelles

Mathez Zéa, Cirque/Trapèze duo
Nendaz Claire, Violon
Ecole Stepsdanse, Claquettes

Mérite culturel

Troupe «Si on chantait»,
Spectacles musicaux

Mérite spécial

Passeport Vacances
pour leur engagement au service de
la jeunesse

Nendaz a bougé deux fois plus

par Nendaz Sport

L'édition 2016 de la Suisse Bouge s'est déroulée du 21 au 28 mai. Malgré une météo souvent humide, 60'420 minutes de mouvement ont été accumulées durant cette semaine sportive contre 32'570 minutes en 2015.

En collaboration avec certaines sociétés et institutions locales, le comité d'organisation a proposé des activités très diversifiées dont la visite du village de Baar organisée par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN) et les Trotteurs de la Printze, le tournoi traditionnel de pétanque mis sur pied par l'Amicale

de Saclentse, la sortie des enfants du P'tit Bec et des aînés du Foyer Ma Vallée ou encore la sortie à VTT du Club du Jeudi.

Par ailleurs, tous les cours proposés par Nendaz Sport étaient gratuits et ouverts à tous durant toute la semaine de la Suisse Bouge.



C'est l'équipe «Les vachettes de Grandvaux» qui a été consacrée grande gagnante! © Commune de Nendaz

Une grande fête du sport

Cette édition 2016 s'est terminée en beauté avec une journée de mouvement et de rigolade sur le thème des Jeux sans frontières le samedi 28 mai sur la plaine des Ecluses.

Cette manifestation a accueilli près de 200 personnes. Au total, 15 équipes formées de 5 à 12 candidats ont participé aux différents jeux tels que

le transport des chefs, la course à l'aveugle, la course aux pieds liés, le transport de l'eau ou encore la construction de la plus haute tour...

Le comité d'organisation remercie tous les participants pour leur bonne humeur et leur engagement sportif. Merci également à l'ensemble des bénévoles, à Loris Lathion et à son équipe qui ont proposé une délicieuse

paëlla durant l'heure de midi ainsi qu'aux sponsors, la Banque cantonale du Valais et MJD.

Quelques photos de cette belle journée accompagnent cet article. Retrouvez-en davantage sur www.nendaz.org/bouge



Les Jeux sans frontières version Nendaz Sport pour une journée riche en rires ! © Commune de Nendaz

Nendaz Sport fait sa rentrée

Les cours Nendaz Sport reprendront le 5 septembre prochain. Les enfants comme les adultes trouveront pour sûr leur bonheur dans le programme 2016-2017. Petit tour des nouveautés.

Nouveaux cours pour les adultes

Nendaz Sport met un point d'honneur à renouveler son offre. Ainsi, chacun peut trouver une activité qui lui correspond. Il est en plus bien agréable de s'essayer à un nouveau sport !

Testez ainsi cet automne **la capoeira** (dès 15 ans), **la danse moderne et**

contemporaine ainsi qu'une « **préparation à la saison de ski** ». Les cours de yoga, zumba, cirque et gym pour les aînés sont par ailleurs reconduits.

Nouveaux cours pour les enfants

Les enfants ne sont pas oubliés. A eux aussi, de nouvelles activités seront proposées telles que la capoeira, la

rando nature (pour les 3H à 5H), la **magie** (dès la 3H) et les cours de **yoga** (dès la 3H).



Le programme des cours pour les enfants et les adultes sera disponible en ligne dès la mi-août sur www.nendaz.org/programme

Camps polysportifs d'automne

Des camps polysportifs pour les enfants et les jeunes seront organisés durant les vacances d'automne (24 octobre au 4 novembre 2016).

D'avantage d'informations ainsi que les bulletins d'inscription seront distribués en classe dès la rentrée.



■ L'année dernière, des jeunes s'étaient initiés à l'escalade. Ces prochaines vacances d'automne, de nouveaux camps seront proposés aux enfants. © Nendaz Sport

un nouveau président pour Nendaz Tourisme SA

par Nendaz Tourisme

Nendaz Tourisme SA (NTSA) a un nouveau président à sa tête en la personne de Charles Egli. Vaudois et propriétaire d'un chalet à Nendaz, il a en effet été élu lors de la dernière assemblée générale en avril dernier.

Son nom ne vous dit peut-être rien. Pas étonnant, car Charles Egli n'est pas valaisan. Ce Vaudois vit à Grandvaux. Il connaît pour autant bien Nendaz. « Je venais déjà y skier tout jeune », relève-t-il. Il achète, il y a 10 ans, un chalet aux Rairettes. Amateur de ski et de randonnée, il a trouvé dans notre région ce qu'il recherchait. Et d'ajouter : « Je voulais pouvoir y

venir souvent passer des séjours. Il fallait donc que cela ne soit pas trop éloigné de chez moi. »

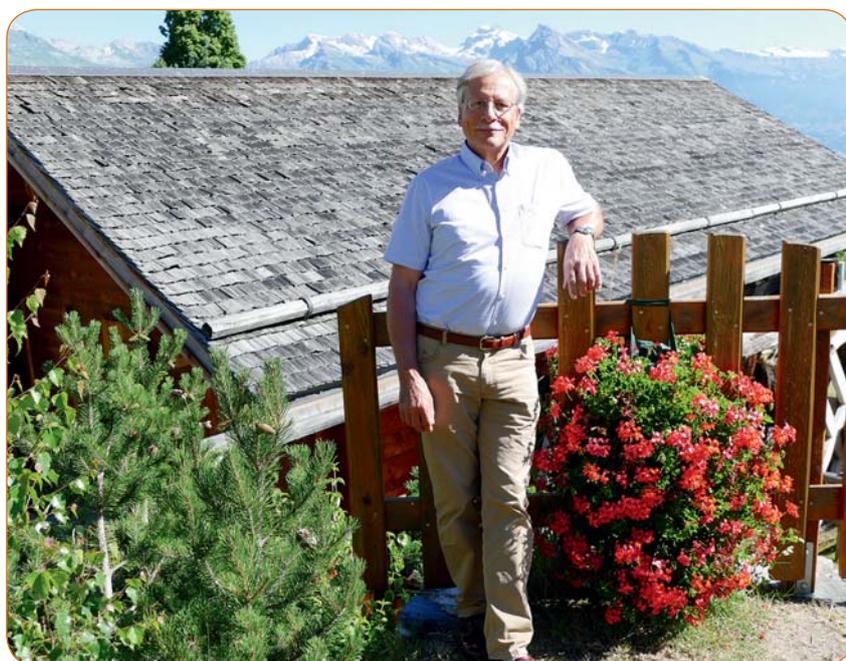
Charles Egli aurait pu se contenter de passer d'heureux et insouciant moments de détente à Nendaz, de dévaler les pistes des 4 Vallées en hiver et de parcourir les bisses en été. Mais telle n'est pas la nature de

ce jeune retraité encore très actif. Intéressé par le développement de cette destination qui lui est chère, il est, depuis quelques années, membre du Club Nendaz qui soutient chaque année des événements et la création de nouvelles infrastructures à Nendaz.

Président de Skidata

Aujourd'hui président de Skidata, il en a été longtemps le directeur général. Charles Egli a fait carrière dans le groupe Kudelski qui a racheté en 2001 cette entreprise autrichienne. « De par mon activité professionnelle, j'ai visité de très nombreux domaines skiables à travers le monde », souligne-t-il. Spécialiste en accès sécurisé et billetteries, Skidata travaille en effet sur tous les continents notamment avec de très nombreuses stations de montagne, dont les 4 Vallées.

Charles Egli a accepté avec plaisir le poste de président de NTSA car il est persuadé que Nendaz garde un fort potentiel de développement. « Je suis très heureux de pouvoir apporter à la destination un regard externe qui, je l'espère, lui sera bénéfique », conclut-il.



Charles Egli, nouveau président de Nendaz Tourisme SA. © Nendaz Tourisme

le programme de l'Université populaire Printse

par l'Université populaire Printse

La brochure 2016-17 paraîtra à la mi-août. En guise de mise en bouche, voici un aperçu du programme varié et attrayant proposé pour cette nouvelle année.



Artisanat et créativité

| | | |
|---|---|--|
| A01 Peinture : introduction au dessin CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 19, 26 septembre, 3, 10 octobre 2016 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | Michel Stucky 079 643 00 15 michelstucky@gmail.com |
| A02 Peinture : la couleur CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 17 octobre, 7, 14, 21 novembre 2016 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | |
| A03 Peinture : la perspective CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 28 novembre, 5, 12, 19 décembre 2016 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | |
| A04 Peinture : le portrait, le corps humain CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 9, 16, 23, 30 janvier 2017 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | |
| A05 Peinture : la technique du fusain CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 6, 13, 20 février, 6 mars 2017 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | |
| A06 Peinture : la technique du pastel CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 13, 20, 27 mars, 3 avril 2017 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | |
| A07 Peinture : la technique de l'aquarelle CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 24 avril, 1 ^{er} , 08, 15 mai 2017 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | |
| A08 Peinture : la technique de la peinture à l'huile CHF 100.- pour 4 cours de 2 h 30 | Lundis 22, 29 mai 5, 12 juin 2017 Ecole de Brignon 19 h 15 - 21 h 45 | |
| A09 Photographie CHF 120.- pour 6 cours de 2 h | Vendredis 2, 16, 23 septembre 9 octobre, 11 novembre et 10 décembre 2016 au CO de Basse-Nendaz 20 h - 22 h | Christian Délèze 079 307 11 33 (uniquement par SMS) christiandeleze@gmail.com |
| A10 Création livre photo CHF 60.- pour 2 soirées de 3 h | Vendredis 20 janvier et 27 février 2017 20 h - 23 h | |

Bien-être et santé

| | | |
|--|--|--|
| B01 Atelier découverte de la méditation CHF 100.- pour 5 cours de 2 h | Mardis 17, 24, 31 janvier, 7, 14 février 2017 Ecole primaire de Veysonnaz 19 h - 21 h | Tamarcaz Short Line 079 240 31 56 lineshort@bluwin.ch |
| B02 Atelier découverte du soin énergétique CHF 40.- pour 2 cours de 2 h | Mardis 4 et 11 avril 2017 Ecole primaire de Veysonnaz 19 h - 21 h | |
| B03 Introduction à la pratique de l'autohypnose CHF 100.- pour 5 cours de 2 h | Mercredis 21 septembre, 5, 19 octobre, 23 novembre, 14 décembre Salle du C. Sportif de Nendaz Station 19 h - 21 h | Délèze Mireille 079 635 95 39 mireille.deleze@psychologie.ch |
| B04 Se soigner par les plantes : possibilités et limites CHF 50.- pour 3 cours de 1 h 30 (support de cours non compris) | Jeudis 6, 13 et 20 octobre 2016 CO Basse-Nendaz 19 h 30 - 21 h | Évéquoz Fabien 027 288 30 30 info@ pharmaciedesmontagnes.ch |

Culture

| | | |
|---|---|---|
| C01 Cor des Alpes (débutant - moyen) CHF 150.- pour 15 cours de 1 h | Les jeudis dès le 8 septembre 2016 (hormis vacances scolaires) Salle de gymnastique Ecole de Fey 19 h - 20 h | Monory Nathalie 078 774 86 90 natmonory@gmail.com |
| C02 Cor des Alpes (avancé) CHF 150.- pour 15 cours de 1 h | Les jeudis dès le 8 septembre 2016 (hormis vacances scolaires) Salle de gymnastique Ecole de Fey 19 h - 20 h | |
| C03 Cor des Alpes (débutant - moyen) CHF 150.- pour 15 cours de 1 h | Les jeudis dès le 2 février 2017 (hormis vacances scolaires) Salle de gymnastique Ecole de Fey 19 h - 20 h | |
| C04 Cor des Alpes (avancé) CHF 150.- pour 15 cours de 1 h | Les jeudis dès le 2 février 2017 (hormis vacances scolaires) Salle de gymnastique Ecole de Fey 19 h - 20 h | |
| C05 Théâtre en patois Gratuit | Mercredi 7 décembre 2016 Salle polyvalente de Haute-Nendaz village | Maurice Michelet maurice.michelet@gmail.com |

Langue

| | | |
|--|--|--|
| L01 Patois (avancé) (janvier 2014) Fr. 150.00 pour 10 cours de 1h30 | Les mercredis dès le 21 septembre 2016 (hormis vacances scolaires) au CO de Basse-Nendaz 20 h - 21 h 30 | Maurice Michelet maurice.michelet@gmail.com Raphy Fournier raphy.fournier@hotmail.com |
| L02 Patois (débutant) CHF 150.- pour 10 cours de 1 h 30 | Les vendredis dès le 18 janvier 2017 (hormis vacances scolaires) au CO de Basse-Nendaz 20 h - 21 h 30 | |
| L03 Anglais (débutant-avancé) CHF 150.- pour 10 cours de 1 h 30 | Les mercredis dès le 21 septembre 2016 au CO de Basse-Nendaz 17 h - 18 h 30 | Souto Sara 079 786 64 33 sarasoutolopez@gmail.com |
| L04 Espagnol (débutant) CHF 150.- pour 10 cours de 1 h 30 | Les mercredis dès le 21 septembre 2016 au CO de Basse-Nendaz 18 h 45 - 20 h 15 | |
| L05 Anglais (avancé) CHF 150.- pour 10 cours de 1 h 30 | Les jeudis dès le 19 janvier 2017 au CO de Basse-Nendaz 18 h 45 - 20 h 15 | |

Saveurs et senteurs

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| S01 Approche de la mycologie | Ces cours sont planifiés en fonction de la disponibilité des participant(e)s lors de la soirée d'information du 31 août 2016 au CO de B.-Nendaz | Pralong Jean-Paul 079 436 68 68 |
| S02 Dégustation de bières | Jeudi 23 février 2017 Salle polyvalente de H.-Nendaz village 19 h 45 - 21 h 45 | Julien Sarrasin julien.sarrasin@bluewin.ch |

Plus d'informations sur le site www.unipopprintse.ch ou par e-mail à info@unipopprintse.ch.

résidence St-Jacques : des appartements conviviaux et proches de toutes les commodités

par Freddy Fournier, chef du service social

Les appartements à encadrement médico-social, situés dans la résidence St-Jacques, à Haute-Nendaz sont terminés. Les premiers locataires commencent à s'installer.

Pour rappel, il y a lieu de mentionner l'excellente collaboration qui a prévalu pour la mise à disposition de cette magnifique structure. En effet, celle-ci a pu être réalisée grâce la générosité de la Fondation Jacques Michelet-Praz, placée sous la présidence de M^e Pierre Délèze, qui en a assumé l'intégralité des investissements.

L'exploitation du bâtiment sera assurée par le Centre médico-social via la signature d'une convention.

La résidence St-Jacques vous propose :

- des appartements (2 ½ et 3 ½ pièces) offrant un cadre de vie adapté aux besoins des personnes âgées en matière d'autonomie et de sécurité ;
- un lieu de rencontre commun et convivial dans lequel seront organisés régulièrement des activités (repas en commun, conférences, après-midi de jass) ;
- une belle terrasse et un jardin

Le Centre médico-social du Vallon de la Printse se tient à disposition pour toutes informations complémentaires.

L'inauguration est prévue le **vendredi 9 septembre 2016**. Le programme est le suivant :

- Dès 15h : portes ouvertes
- 18h : partie officielle, bénédiction et apéritif en musique

Découvrez sans tarder ces nouveaux logements. Des visites, sans engagement, d'un appartement témoin sont possibles (CMS du Vallon de la Printse - tél. 027 289 57 44).



L'immeuble compte 9 appartements. © Sonia Délèze



Des pièces lumineuses et spacieuses.

© Sonia Délèze



Des salles de bain avec équipement adapté. © Sonia Délèze



Une cuisine entièrement aménagée. © Sonia Délèze



Nendaz renouvelle la certification « Cité de l'énergie! »

par Frédéric Fragnière, conseiller communal en charge de la commission « Administration et développement durable »

Avec le label « Cité de l'énergie », la Commune de Nendaz est distinguée pour sa politique énergétique exemplaire et mesurable. Les Cités de l'énergie jouent un rôle décisif pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

L'utilisation et la production énergétiques sont un grand défi pour l'avenir. Les collectivités publiques se doivent d'y réfléchir et de définir des stratégies à leur niveau de compétence.

Sous l'impulsion de la commission « Administration générale et développement durable », la Commune de Nendaz a entrepris un important travail dans les domaines de l'énergie et du développement durable en 2010 récompensé par la certification « Cité de l'énergie » en 2011. Les actions planifiées ont été largement mises en œuvre ce qui lui permet de renouveler aujourd'hui sa certification avec 70% des mesures

possibles qui ont été réalisées ou planifiées. L'obtention de ce label exigeant est une reconnaissance professionnelle de haut niveau pour les Communes qui structurent leur politique énergétique et qui s'engagent vers une politique durable en matière d'environnement, de transport et d'énergie.

La stratégie énergétique de la Commune de Nendaz se réfère aux objectifs fédéraux et cantonaux en matière de politique énergétique et climatique, issus du principe général du développement durable ancré dans la Constitution fédérale. Un nouveau programme communal de politique



énergétique 2016-2019 intégrant des lignes directrices et des objectifs à atteindre a été défini et validé par le Conseil communal.

La Commune de Nendaz s'engage notamment à :

- réduire ses besoins (électricité, énergies fossiles) par une utilisation économe, rationnelle et efficace de l'énergie ;
- garantir un approvisionnement durable et sûr en énergie ;
- augmenter la part de ses énergies renouvelables ;
- réduire les impacts sur l'environnement ;
- garantir un environnement économique et social favorable à ses citoyens et ses hôtes.

En tant que Commune soucieuse d'un développement durable conscient et cohérent, Nendaz agit ainsi dans le respect des principes de durabilité, d'exemplarité et d'efficacité. Des mesures concrètes sont mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. On peut notamment citer les principales actions suivantes réalisées ces dernières années :

- Obtention des labels « Cité de l'éner-



Yves Balet (chef du Service de l'édilité), Frédéric Fragnière (conseiller communal) et Olivier Ménétrety (chef du Service des travaux publics). © Jean-Pierre Guillermin

gie», «Valais Excellence» et «Commune en santé»

- Elaboration en cours d'un plan directeur énergétique communal
- Amélioration de la gestion des déchets : aménagement de places de voirie, augmentation du type de déchets récoltés, ...
- Amélioration de la mobilité : funiculaire des Ecluses, parkings en station, bus navette, transports publics plaine-montagne, passerelle sur le Rhône à Aproz...
- Renouvellement de l'éclairage public (LED)
- Construction des bâtiments publics selon les critères «Minergie» : salle de gymnastique de Haute-Nendaz,

école d'Aproz.

- Production d'énergie avec la valorisation du GAZ à la STEP de Bieudron
- Encouragement à la rénovation et transformation de vieilles bâtisses situées dans les zones villages
- Homologation en cours du nouveau plan d'aménagement de zones
- Achat d'éco-électricité (100% verte SEIC)
- Promotion de l'achat de vélos électriques à travers l'octroi de subventions
- Programme public de sensibilisation en collaboration avec le groupe SEIC-TELEDIS
- Valorisation du potentiel hydroélectrique du réseau d'eau potable

«Nendaz s'engage et agit pour l'environnement». C'est avec cette vision que le Conseil communal poursuivra cette démarche et vise désormais à obtenir la plus haute distinction des Cités de l'énergie en atteignant les exigences du label «European Energy Award® GOLD». Pour l'obtenir, plus de 75% des mesures possibles doivent être réalisées ou planifiées. Pour y arriver, la Commune de Nendaz lance une action pour vous aider à réduire votre consommation d'eau (*voir encadré*)! Profitez-en et aidez-nous à atteindre cet objectif!

Economisez l'eau en un clic!

Saviez-vous que 1 minute de lavage des mains :

- consomme environ 12 litres d'eau ?
- brûle 30 litres par an de mazout pour la production d'eau chaude ?
- coûte plus de CHF 50.- par an pour une famille de 4 personnes ?

Simple à installer, économique et écologique! En utilisant un réducteur de débit, vous économisez jusqu'à 60% d'eau. Il s'adapte à 95% des robinets. Fabriqué à partir de matériaux de première qualité et résistant au calcaire, il vous permettra d'économiser de l'eau et de l'énergie sans changer vos habitudes.

300 économiseurs d'eau sont offerts par la Commune de Nendaz!

Profitez de cette action et recevez gratuitement 1 économiseur d'eau!

Offre valable pour les habitants de la Commune de Nendaz dès le 16 août 2016 auprès de l'administration communale à Basse-Nendaz sur présentation d'une pièce d'identité, jusqu'à épuisement des stocks.

Renseignements : 027 289 56 00, commune@nendaz.org

Merci pour votre engagement en faveur de l'environnement!



La Commune offre 300 économiseurs d'eau. ©SD

Nendaz est toujours une « Commune en santé »

La Commune a obtenu, haut la main, le renouvellement de son label « Commune en santé ». Elle conserve ses « 3* », soit la catégorie la plus exigeante en termes de nombre de mesures à implémenter.



En mai 2011, Nendaz était la première commune à décrocher les 3 étoiles. Cette distinction est accordée si au moins trois mesures reconnues sont mises en œuvre dans chacun des six domaines suivants : politique communale, animations et fêtes, famille et solidarité, école, économie et tourisme, espace public. La Commune propose actuellement 39 mesures retenues par l'organe de

Qu'est-ce que le label « Commune en santé » ?

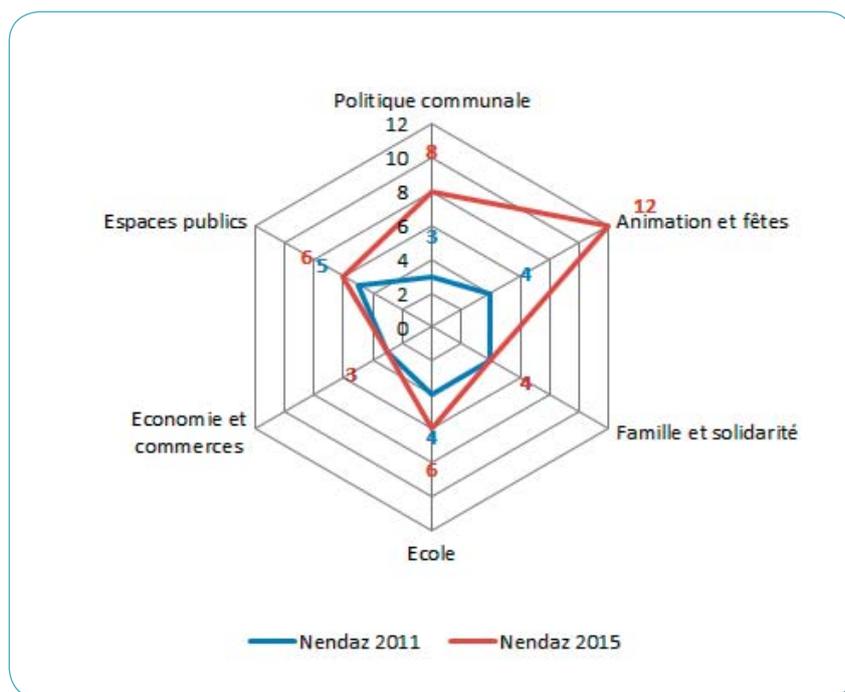
Promotion Santé Valais en collaboration avec le centre Alimentation Mouvements a créé le label « Commune en santé » en 2009 afin de valoriser les municipalités qui contribuent à promouvoir la santé publique sur leur territoire. En proposant des mesures et des activités ciblées, la commune joue un rôle central et contribue à améliorer l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Pour en savoir plus : <https://www.labelcommunesante.ch/valais.html>

certification, soit bien plus que les 18 demandées.

En voici quelques exemples : action Bike4car, subvention de l'achat de vélo électrique, nomination d'un délégué à l'intégration, chèque-famille de CHF 350.- par enfant, réseau Nendaz Sport et organisation de camps polysportifs destinés aux enfants durant les vacances d'automne, réalisation et amélioration de différentes places de jeux, remboursement de CHF 50.- sur l'abonnement de ski enfant et jeune jusqu'à vingt ans, etc.

Comme le montre le graphique ci-contre, la Commune de Nendaz, depuis sa première labellisation, n'a eu de cesse de mettre en place de nouvelles dispositions. Il fait donc bon vivre à Nendaz, et même de plus en plus !



■ Bilan des actions existantes en 2011 et 2015.

le vélo électrique comme alternative

La Commune de Nendaz, en collaboration avec les magasins de sport OnTheMountain Outdoor and Rental Store, Premier Alpine Centre et Esprit Montagne, vous propose, pour la deuxième année consécutive, d'échanger gratuitement durant une semaine, votre automobile contre un VTT à assistance électrique.

Bike4car

Nendaz, labellisée Cité de l'Énergie, propose sur son territoire l'action « Bike4car ». Mise sur pied par l'association écologique myblueplanet, elle a pour objectif de sensibiliser le public aux émissions de CO2 liées au trafic routier. Elle permet surtout de montrer que la voiture n'est pas indispensable à tous au quotidien.

Plus de la moitié à Nendaz

Organisée sur le plan national, cette opération a tiré un bilan particulièrement positif à Nendaz l'année

dernière. Sur un territoire aussi montagneux, la voiture reste pour la plupart des personnes incontournable. L'action Bike4car semble avoir plus de chance de séduire les habitants de la plaine. En Valais, en 2015, rien n'en fut : 46 personnes avaient sauté le pas et déposé leur automobile durant une semaine au moins la troquant contre un e-bike, dont 25 à Nendaz !

Marche à suivre

L'action Bike4car vous offre l'opportunité d'essayer gratuitement un vélo électrique durant une semaine ou plus

jusqu'au 30 septembre. Pour y participer, prenez contact avec un des magasins participants.

A la remise des clés de votre voiture, vous recevrez un vélo à assistance électrique. Si l'expérience vous convainc, vous pourrez ensuite bénéficier de conditions d'achat avantageuses (voir encadré).

Contact

des magasins participants :

- OnTheMountain Outdoor and Rental Store
Tél. 027 288 31 31
bike@onthemountain.ch
- Premier Alpine Centre
Tél. 027 565 79 97
patrick@premieralpinecentre.com
- Esprit Montagne Le Shop
Tél. 027 288 18 66
espritmontagneleshop@gmail.com

Aide à l'achat d'un vélo électrique

En complément à l'action Bike4car, la Commune de Nendaz souhaite favoriser l'achat de vélos électriques. Elle offre CHF 200.- à ceux qui s'en porteront acquéreurs alors que les magasins participants (voir ci-dessus) feront le même effort en proposant aussi un rabais de CHF 200.-. Attention ces offres sont limitées : les 4 premières personnes s'annonçant dans chacun des commerces précités (12 vélos au total) pourront en profiter, principe du premier arrivé, premier servi ! De plus, elles ne s'adressent qu'aux habitants et aux propriétaires de résidence secondaire de Nendaz.

esprit nature : message aux randonneurs

Si la montagne pouvait parler, elle vous donnerait sûrement quelques conseils pour la préserver... L'écouteriez-vous ?

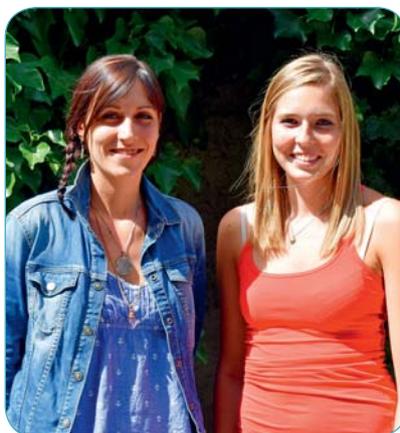


© Arnaud Delhez

félicitations à nos deux apprenties et bonne retraite à Henri !

Félicitations à Emma Fournier et à Gaëlle Fournier, nos deux apprenties employées de commerce, pour la réussite de leurs examens de fin d'apprentissage en juin dernier. Merci pour ces trois années de collaboration. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre future carrière professionnelle.

Après 28 ans de bons et loyaux services à la STEP de Bieudron, Henri Métrailler, nous quitte pour une retraite bien méritée. Nous lui souhaitons d'en profiter pleinement et le remercions chaleureusement pour son engagement et sa fidélité!



Gaëlle et Emma Fournier.

© Commune de Nendaz



Henri Métrailler. © DR



agenda 2016

Journée cantonale de marche de Pro Senectute Valais/Wallis le 11 août à Haute-Nendaz

Spectacle «Hôtel de la plage» de la troupe «Si on chantait» les 11-12-13 août, à 20h, à la salle de la Biolette

Festival international de guitare classique tous les vendredis jusqu'au 19 août, à 20h, à la chapelle du Bleusy

Spectacle «Trésor sous la montagne» de la troupe de théâtre le Mim'Osa tous les jeudis, vendredis et samedis jusqu'au 13 août, à 20h30, à La Moudonnaz à Fey

Marché nendard tous les mercredis jusqu'au 17 août, de 15h à 22h, à Haute-Nendaz

Lever de soleil au sommet du Mont-Fort tous les jeudis jusqu'au 18 août

Coucher de soleil au restaurant du Plan du Fou tous les samedis jusqu'au 20 août

Grand Raid le 20 août; départ de Nendaz à 6h30; passage des coureurs partis de Verbier vers 7h45

Course Nendaz Trail le 27 août arrivée et départ à la plaine des Ecluses

Les jeudis du patrimoine tous les jeudis du 1^{er} au 29 septembre (voir page 25)

Balade des Divins Gourmands le 3 septembre à Haute-Nendaz

Vente échange le 15 octobre à la salle de gym d'Aproz de 9h à 13h. Plus d'infos: aprozventeechange@gmail.com

Passage à Nendaz du Rallye du Valais le 21 octobre

Spectacle annuel de La Chanson de la Montagne le 29 octobre, à 20h15, à la salle de la Biolette

Concert de Stratus en soutien à une école en Albanie le 11 novembre, à 20h30, à la salle de gym de Haute-Nendaz

Spectacle annuel des Ej'Ecochyoëü le 12 novembre, à 20h, à la salle de la Biolette

Concert de Noël du Muguet le 17 décembre, à 20h, à l'Eglise d'Aproz

Lotos 2016

- 25.09.16 Loto des enfants à 16h, à la salle de gymnastique de Haute-Nendaz
- 09.10.16 Davidica à 17h30, à la salle de la Biolette
- 16.10.16 Rosablanc à 17h30, à la salle de la Biolette
- 23.10.16 Hospitaliers de Lourdes à 17h30, à la salle de la Biolette
- 30.10.16 Club de Montagne de Fey à 17h15, à la salle de gymnastique à Fey
- 06.11.16 Chœur St-Michel à 17h30, à la salle de la Biolette
- 13.11.16 Eglise d'Aproz à 17h30, à la salle de gymnastique d'Aproz
- 20.11.16 FC Printse-Nendaz à 17h30, à la salle de la Biolette
- 27.11.16 Secours Mutuel à 17h30, à la salle de la Biolette
- 04.12.16 Eglise de Basse-Nendaz à 17h30, à la salle de la Biolette
- 11.12.16 Echo du Mont à 17h, à la salle de gymnastique d'Aproz
- 18.12.16 Concordia à 17h30, à la salle de la Biolette



mémento

Administration communale

Ouverture du lundi au vendredi
de 14 h à 18 h.

- Secrétariat 027 289 56 00
- Travaux publics 027 289 58 73
- Finances 027 289 56 20
- Service de la population
027 289 56 30
- Police communale 027 289 58 50
- Cadastre 027 289 56 60
- Edilité 027 289 56 50
- Service social 027 289 57 00

Agence communale AVS (bureau au Foyer Ma Vallée)

Pascal Praz, agent local
027 289 57 44

Du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h (sur rendez-vous)

Bibliothèque communale

Au centre de la Biolette
027 288 58 30

Ouverture au public :

Lundi de 15 h à 19 h
Mercredi de 14 h à 19 h
Jeudi de 15 h à 19 h
Vendredi de 15 h à 19 h
Samedi de 9 h à 12 h

Horaire d'été jusqu'à la rentrée :

Mercredi de 14 h à 19 h
Samedi de 9 h à 12 h

Ludothèque

Au centre de la Biolette
027 289 58 35

Lundi, jeudi et 1^{er} mercredi du mois
de 16 h à 18 h 30

Centre médico-social

027 289 57 12

Permanences :

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz :

- Service infirmier : 027 289 57 16
Les jours ouvrables
de 13 h 30 à 14 h 30
- Consultation parent-enfant :
027 289 57 41 (sur rendez-vous)
- Service d'aide familiale :
027 289 57 15
Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 15 h 30

Route de Nendaz 365

Basse-Nendaz :

- Assistance sociale : 027 289 57 14
Les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 8 h 30 à 9 h 30

APEA

(Autorité de Protection de l'enfant
et de l'adulte)

027 289 57 46

Les mardis et jeudis
de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h 30

SOC Service officiel de curatelle

027 289 57 48 et 027 289 57 49

Crèche du P'tit Bec

027 289 57 51

Permanence téléphonique :
les mardis et jeudis de 9 h à 11 h

Direction des écoles

Claudy Bourban 027 289 58 01

Distribution d'électricité

SEIC Service électrique

intercommunal S.A.

A Vernayaz 027 763 14 11

A Sion 027 606 33 40

Etat civil

A Sion 027 606 33 40

Feu

Guillaume Fournier,
commandant des pompiers
079 608 07 13 / Numéro d'alarme : 118

EMS Foyer Ma Vallée

A Basse-Nendaz 027 289 57 00

Garde-chasse

Christian Bornet 079 355 39 18

Juge de commune

Mireille Fournier 079 173 42 46

Objets trouvés

Police municipale 027 289 58 50

Office du tourisme

A Haute-Nendaz 027 289 55 89

Paroisse

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

Président

Francis Dumas
027 289 56 09 ou 079 221 07 23

Ramontage

Xavier D'Amico 027 288 67 12

Déchetterie et décharge des Eterpas

A Fey

Martial Kohli 079 695 19 40